



## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE POUR LE CAMEROUN À L'HORIZON 2030.

*Appui au Point Focal de l'indicateur 6.5.1 des Objectifs de Développement Durable et au GWP Cameroun dans le processus de développement d'un plan de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Cameroun, à l'horizon 2030*

**(VERSION FINALE)**

Par :

**TCHAPMI Paul, Ingénieur de Génie Rural**  
Spécialisation Eau Potable et Assainissement  
Ordre National des Ingénieurs de Génie Rural  
B.P. 7090 Yaoundé Cameroun  
M: +237 677 74 19 32 / +237 694 93 62 79  
tchadmipaul@yahoo.fr

**Décembre 2019**

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| TABLEAUX.....  | 3  |
| FIGURES .....  | 3  |
| Liste des sigles, abréviations et acronymes.....   | 4  |
| RESUME EXECUTIF.....   | 6  |
| SECTION I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION, OBJECTIFS DE L'ETUDE.....                                  | 10 |
| I.1 - Contexte et justification.....   | 10 |
| I.2.Objectifs de l'étude.....  | 10 |
| I.2.1. Objectif général.....   | 10 |
| I.2.2. Objectifs spécifiques.....  | 10 |
| I.2.3. Résultats attendus.....   | 11 |
| SECTION II. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....   | 12 |
| SECTION III. RESULTATS.....  | 14 |
| III.1. Etat des lieux de la GIRE au Cameroun.....  | 14 |
| III.1.1. Défis, obstacles et lacunes existants entravant la mise en œuvre de la GIRE.....        | 14 |
| III.1.2. Problèmes majeurs identifiés entravant la mise en œuvre de la GIRE.....                 | 16 |
| III.1.3. Etat des lieux des Stratégies, projets et programmes de GIRE en cours.....              | 17 |
| III.1.4 Les interconnexions entre la cible 6.5.1 et les autres ODD.....                          | 20 |
| III.2. ACTIONS PRIORITAIRES A COURT, MOYEN ET LONG TERME À L'HORIZON 2030.....                   | 20 |
| III.2.1. Démarche méthodologique.....  | 20 |
| III.2.2. Synthèse des actions prioritaires identifiées.....                                      | 20 |
| III.2.4. Pilotage, coordination du plan de la mise en œuvre de la GIRE à l'horizon 2030.....     | 21 |
| III.2.5. Chronogramme du plan de mise en œuvre de la GIRE à l'horizon 2030.....                  | 22 |
| III.2.6. Analyse du coût du Plan de mise en œuvre de la GIRE.....                                | 22 |
| III.2.7. Suivi-évaluation, rapport et révision du Plan de mise en œuvre de la GIRE.....          | 24 |
| III.2.8. Cadre Logique plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030.....        | 25 |
| III.3 Enseignements tirés du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE.....    | 25 |
| SECTION IV : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....  | 27 |
| IV.1. Conclusion.....  | 27 |
| IV.1.1. Résumés des défis et leçons,.....  | 27 |
| IV.1.2. Appréciation du niveau de participation (qualité et diversité des participants),.....    | 27 |
| IV.1.3. Appréciation de la complexité du processus par rapport aux contexte national.....        | 27 |
| IV.2 Recommandations.....  | 29 |
| IV.2.1. La finalisation de la décision portant création de l'unité de coordination de suivi..... | 29 |
| IV.2.2. L'établissement de la situation de référence.....  | 29 |
| IV.2.3. L'élaboration de plans de travail et de budgets ;.....                                   | 29 |
| IV.2.4. La mobilisation de financements ;.....   | 29 |
| IV.2.5. Le suivi et l'évaluation des progrès ;.....  | 29 |

|   |    |
|---|----|
| IV.2.6. Le rôle de soutien des organisations transfrontières et autres.....                           | 30 |
| SECTION V : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....  | 31 |
| SECTION VI : ANNEXES.....   | 32 |
| Annexe 1 : Rapport de l'atelier technique de cadrage (n°1).....                                       | 32 |
| Annexe 2 : Questionnaire l'évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE (Cameroun 2017) .....      | 33 |
| Annexe 3 : Projet de décision portant création de l'unité de coordination de suivi de l'ODD6.....     | 34 |
| Annexe 4 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD).....   | 35 |
| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD).....  | 35 |
| Annexe 5 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2020-2023-P1 .....            | 40 |
| Annexe 6 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2024-2025-P2 .....            | 41 |
| Annexe 7 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3.....            | 44 |
| Annexe 8 : CADRE LOGIQUE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE .....                                    | 47 |
| Annexe 9 : FICHES DE PROJET.....  | 50 |
| Annexe 10 : Rapport Atelier participatif du 17 décembre 2019de validation de la feuille de route..... | 61 |

## TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : problèmes majeurs.....  | 16 |
| Tableau 2 : Etat des lieux des Stratégies et programmes de GIRE, plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification ..... | 18 |
| Tableau 3 : Chronogramme des actions prioritaires.....  | 22 |
| Tableau 4 : Programme d'investissement séquentiel .....   | 24 |
| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD).....  | 35 |
| Tableau 6 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2020-2023-P1 .....   | 40 |
| Tableau 7 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2023-2025-P2.....  | 41 |
| Tableau 8 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3.....   | 44 |

## FIGURES

*Couverture : Carte des bassins versants du Cameroun  
Sources : Fleuves et Rivières du Cameroun, JC Olivry – Orstom (1986).*

## LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

|          |   |
|----------|---|
| ABN      | Autorité du Bassin du Niger   |
| AEP      | Approvisionnement en Eau Potable  |
| AEPA     | Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement  |
| AEPAR    | Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu Rural  |
| AFD      | Agence Française de Développement   |
| AMCOW    | Conseil des Ministres Africains en charge de l'Eau  |
| ATF      | Assistance Technique et Financière  |
| ATPC     | Assainissement Total par les Communautés  |
| AUE      | Association des Usagers de l'Eau  |
| BAD      | Banque Africaine de Développement   |
| BIP      | Budget d'Investissement Public  |
| BUCREP   | Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population  |
| CBLT     | Commission du Bassin du Lac Tchad   |
| CCNUCC   | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques  |
| CEEAC    | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale   |
| CGPE     | Comité de Gestion de Point d'Eau  |
| CICOS    | Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha   |
| CNE      | Comité National de l'Eau  |
| CRH      | Centre de Recherche Hydrologique  |
| CTD      | Collectivité Territoriale Décentralisée   |
| DEPC     | Division des Etudes de la Prospective et de la Coopération  |
| DGRE     | Direction de la Gestion des Ressources en Eau   |
| DMRE     | Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau  |
| DSCE     | Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi  |
| DSDSR    | Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural   |
| DSDR     | Document de Stratégie de Développement Rural  |
| DSRP     | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté   |
| ECAM     | Enquête Camerounaise auprès des Ménages   |
| EPE      | Équivalent Point d'Eau  |
| FCFA     | Franc de la Communauté Financière d'Afrique   |
| FFOM     | Forces Faiblesses Opportunités et Menaces   |
| GIEC     | Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat  |
| GIRE     | Gestion Intégrée des Ressources en Eau  |
| GTPE     | Groupe de Travail technique chargé de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau de la République du Cameroun |
| GWP      | Global Water Partnership  |
| IEC      | Information Education et Communication  |
| INS      | Institut National de la Statistique   |
| IUCN     | Union Internationale pour la Conservation de la Nature  |
| IRGM     | Institut de la Recherche Géologique et Minière  |
| MICS     | Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples   |
| MINADER  | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  |
| MINDEVEL | Ministère de la Décentralisation et du Développement Local  |
| MINEDUB  | Ministère de l'Education de Base  |
| MINEE    | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| MINEPAT  | Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire                                      |
| MINEPDED | Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable                             |
| MINEPIA  | Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales   |
| MINESEC  | Ministère des Enseignements Secondaires   |
| MINRESI  | Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation   |
| MINFI    | Ministère en charge des Finances  |
| MINHDU   | Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain   |
| MINSANTE | Ministère de la Santé Publique  |

|               |  |
|---------------|--|
| ODD           | Objectifs du Développement Durable   |
| OIEau         | Office International de l'Eau  |
| OMD           | Objectifs du Millénaire pour le Développement  |
| ONG           | Organisation non Gouvernementale   |
| OUA           | Organisation de l'Unité Africaine  |
| PAEPAR        | Politique d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural               |
| PANAEPAR      | Plan d'Actions National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural |
| PANGIRE       | Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau                               |
| PDC           | Plan de Développement Communal   |
| PNDP          | Programme National de Développement Participatif   |
| PPTTE         | Pays Pauvres Très Endettés   |
| PARGIRE/CEEAC | Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de la CEEAC                   |
| PGES          | Plan de Gestion Environnementale et Sociale  |
| PMH           | Pompe à Motricité Humaine  |
| PNACC         | Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun                             |
| SDAGE         | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  |
| SNDD          | Stratégie Nationale de Développement Durable   |
| SNEC          | Société Nationale des Eaux du Cameroun   |
| SNIE          | Système National d'Information sur l'Eau   |
| UNESCO        | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture                      |
| UNICEF        | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance   |

## RESUME EXECUTIF

I) La Communauté internationale a adopté le 25 septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il se veut un document d'orientation des politiques de développement au niveau mondial. Il est conçu pour faire avancer, au-delà de 2015, l'action des Nations Unies en faveur du Développement (2016-2030). Il est porteur d'une vision commune, « un développement humain universel et équitable, respectueux des limites écologiques de la planète ». Il énonce des orientations, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles, et réaffirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies. L'agenda 2030 cadre avec la vision du Cameroun à l'horizon 2035.

Le Gouvernement ses partenaires Techniques et financiers poursuivent les efforts de collaboration dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement. Plus spécifiquement, l'ODD 6 : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». L'ODD 6 est composé de 8 cibles qui portent sur les thématiques suivantes : accès à l'eau potable (6.1) ; accès à l'assainissement et à l'hygiène (6.2) ; qualité de l'eau et eaux usées (6.3) ; utilisation des ressources en eau et pénuries d'eau (6.4) ; gestion des ressources en eau (6.5) ; écosystèmes liés à l'eau (6.6) ; coopération internationale et renforcement des capacités (6.a) et participation des parties prenantes (6.b).

En réunissant les intervenants de tous les secteurs, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) fournit un cadre pour équilibrer les besoins de services d'eau potable et d'assainissement pour tous (6.1 et 6.2) et la demande en eau par l'ensemble des secteurs économiques, avec la gestion durable des eaux, des eaux usées et des ressources des écosystèmes en général (6.3, 6.4 et 6.6). La GIRE met également l'accent sur l'intégration de l'aspect genre dans la gestion des ressources en eau, contribuant ainsi à la réduction des inégalités entre les sexes (ODD 5). C'est ainsi que l'atteinte de la cible 6.5 « *D'ici 2030, mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, à tous les niveaux, y compris à travers la coopération transfrontalière le cas échéant* » et plus particulièrement l'amélioration de l'indicateur 6.5.1 relatif au degré de mise en œuvre de la GIRE, équivaldrait à la prise en compte des cibles de l'ensemble des autres indicateurs de l'ODD 6 ainsi qu'à faciliter la réalisation d'autres ODDs.

Le Programme d'Action GIRE (SDG6-AP), coordonné par le Partenariat mondial de l'eau et en étroite collaboration avec les Centres PNUE-DHI et Cap-Net PNUD, a été conçu dans le but d'encourager les pays dans l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau ; nécessaire pour répondre aux enjeux prioritaires clairement identifiés et définis. Ce programme repose sur une approche modulaire dans le cadre de laquelle plusieurs initiatives interdépendantes sont mises en œuvre pour aider les pays à franchir les trois étapes suivantes : (i) Étape 1 - Identifier les défis ; (ii) Étape 2 - Formuler des réponses et étape 3 - Mettre en œuvre les solutions.

C'est dans ce cadre que le MINEE, avec l'appui de son Partenaire Technique GWP-Caf, à travers un processus participatif, a commandé une étude pour l'identification et le développement des actions prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030. Il s'agit notamment d'apporter un appui au Point Focal de l'indicateur 6.5.1 des ODDs et au GWP Cameroun pour le développement d'un plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030.

II) Le Plan d'action GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 définit le cadre national opérationnel du processus de son implantation résultant d'un processus participatif, il fait la synthèse des principaux résultats suivant les TDR comme suit :

1. Identification des défis, obstacles et lacunes existants en matière de gouvernance qui ont jusqu'ici entravé la mise en œuvre de la GIRE ;
2. Identification et l'analyse des stratégies et programmes de GIRE, ainsi que les plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification pour assurer la cohérence et l'inscription avec les engagements nationaux et les initiatives en cours ;
3. Identification des liens avec d'autres cibles des ODD relatifs à l'eau (cible 6.5 sur la GIRE ainsi que les autres cibles de l'ODD 6 et les objectifs plus larges relatifs à l'eau entre autres - l'ODD 7 concernant le recours aux énergies renouvelables, l'ODD 13 sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, l'ODD 15 sur la vie terrestre et l'ODD 16 concernant la paix, la justice et les institutions efficaces, etc.) pour aider à déterminer les priorités nationales de gestion des ressources en eau ;
4. Identification des actions prioritaires à court, moyen et long terme ainsi que des voies de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi ;

5. Organisation des discussions multipartites réunissant les principaux acteurs du secteur de l'eau au niveau national, y compris les ministères de la planification et des finances, dans le but de favoriser la création de plateformes de coordination.

### III) Résultats

III.1 Ainsi les principaux défis, lacunes et obstacles sont identifiés par composantes comme suit :

#### — Environnement favorable

1. Faire finaliser le document de politique nationale (élaboré et validé en 2018), par le gouvernement ;
2. Faire valider le plan national de gestion intégrée des ressources en Eau (PANGIRE) par le Gouvernement. En effet, il a connu le début d'élaboration en 2005. L'état des lieux a été fait et les rapports sont validés. Le document final n'est pas encore validé à ce jour.
3. Procéder à la révision de la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau avec comme axe majeur l'amendement et l'introduction des instruments de la GIRE.

#### — Institution et Participation

4. Mettre en place une unité de coordination efficace des acteurs de la GIRE. La participation des différents acteurs dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national est assez faible du fait notamment de l'insuffisance de cadre de concertation des acteurs du secteur de l'eau.

#### — Instrument de gestion

5. Faire recours aux outils modernes qu'implique la gestion par masse d'eau (sous-bassin ou sous bassin hydrographique ou aquifères,
6. Etendre le réseau hydrométrique du CRH de 55 à 119.
7. Faire former les ressources humaines liées à la GIRE au niveau national en nombre et en qualification : il y a nécessité de disposer d'un système de formation et de recyclage approprié.
8. Faire créer et rendre fonctionnels les organes de mise en œuvre de la GIRE au niveau national et à d'autres niveaux de gestion (régional, bassin et sous bassins) afin de rendre opérationnelle le PANGIRE au Cameroun à l'horizon 2030, une fois adopté.

#### — Financement

9. Mettre en place une mobilisation de sources de financement pérennes et durables.

III.2 - Concernant le point 2, les problèmes majeurs sont identifiés par composantes comme suit :

#### — Environnement favorable

- La loi 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau n'est pas basée sur la GIRE ;
- Le Document de la politique nationale de l'eau (PNE) n'est pas formalisé ;
- Le gouvernement n'a pas achevé l'élaboration du Plan Nationale de la GIRE (PANGIRE).

#### — Institution et Participation

- Le Comité de suivi des ODD dans son intégralité au Cameroun n'est pas opérationnel ;
- Le fonctionnement du Comité National de l'eau est insuffisant ;
- Les ressources Humaines liées à la GIRE sont insuffisance en quantité et en qualité ;
- La prise en compte de l'aspect genre liée à la GIRE est faible.

#### — Instrument de gestion

- Les équipements de suivi du système hydrologique national sont insuffisants en quantité et en qualité ;
- Le système de partage des données et des informations entre les différents acteurs n'est pas opérationnel de façon suffisante.

#### — Financement

- La budgétisation des investissements liés aux ressources en eaux est insuffisante ;
- Les critères d'éligibilité de projets aux ressources financières mobilisées via le Compte d'Affectation spécial ne sont pas clairement définis ;
- La comptabilité des financements par acteurs est inexistante.

III.3) S'agissant du 3<sup>ème</sup> point, les actions prioritaires retenues à l'issu des ateliers participatifs sont au nombre de onze (10).

III.4) Quant au 4<sup>ème</sup> point, à titre d'illustration, le suivi de l'indicateur 6.5.1 de la cible 6.5 permet de renseigner le niveau de la cible 6.b à travers son indicateur 6.b.1 : Encourager la population locale à participer à tous les niveaux peut être rendue effectif par la mise en œuvre de politiques et de procédures

opérationnelles qui définissent le rôle et le degré de participation de la population locale. Il apparaît clairement qu'agir sur la cible 6.5 permet d'améliorer significativement l'évolution des autres cibles des autres ODD.

IV. L'objectif de développement du Plan de Mise en œuvre de la GIRE est de définir le cadre opérationnel d'implémentation et de définir l'outil d'opérationnalisation de la politique nationale de l'eau.

Spécifiquement, il s'agit d'améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau sur la période de 2020 à 2030

V. Le plan de mise en œuvre repose sur quatre (4) composantes :

- Composante 1 : Environnement favorable ;
- Composante 2 : Institution et participation ;
- Composante 3 : Instrument de gestion ;
- Composante 4 : Financement.

Au nombre de onze (**11**), les actions retenues de la feuille de route sont multiples et variées.

VI. **La mise en œuvre des actions du plan est planifiée** et structurée en trois (**3**) Programmes à court, moyen et long terme.

VII. Le coût total du plan du Cameroun s'élève à 9,86 **Milliards de FCFA**, ventilés comme suit :

- 3,77 milliards de FCFA à court terme ;
- 3,79 milliards de FCFA à moyen terme ;
- 2,29 milliards de FCFA à long terme.

Le détail de la répartition du coût par composante et par programme se présente comme suit :

| N°  | Montant total 000 CFA |              |                  |              |                  |              | Coût total       |             |
|---|-----------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|-------------|
|   | CT                    |              | MT               |              | LT               |              | 000 CFA          |             |
| Composante 1 : Environnement favorable      | 134 750               | 3,6%         | -                |              | -                |              | 134 750          | 1,4%        |
| Composante 2 : Institution et Participation | 58 300                | 1,5%         | 63 470           | 1,7%         |                  |              | 121 770          | 1,2%        |
| Composante 3 : Instrument de gestion        | 3 538 755             | 93,9%        | 3 727 790        | 98,3%        | 2 299 000        | 100,0%       | 9 565 545        | 97,0%       |
| Composante 4 : Financement                  | 38 500                | 1,0%         |                  | 0,0%         |                  |              | 38 500           | 0,4%        |
| <b>Total</b>                                | <b>3 770 305</b>      | <b>38,0%</b> | <b>3 791 260</b> | <b>38,0%</b> | <b>2 299 000</b> | <b>23,0%</b> | <b>9 860 565</b> | <b>100%</b> |

Cette répartition met en exergue l'importance des efforts à consentir dans le cadre de la composante 3, Instrument de gestion, qui représente une part de (97%), pour assurer une meilleure gouvernance du secteur de l'eau.

VIII. Le cadre institutionnel et organisationnel du plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 concrétise les dispositions envisagées de la politique nationale de l'eau, et s'articule autour des orientations suivantes : i) recentrage des missions de l'Etat sur la souveraineté régaliennne de la gestion de l'eau; ii) la décentralisation et l'approche participative ; iii) le partenariat avec le secteur privé et la société civile, iv) la gestion par bassin; v) le renforcement des capacités des acteurs, vi) la prise en compte de la question genre.

IX. L'élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 doit être suivie d'ateliers de présentation aux fins de sa validation et son appropriation par les parties prenantes.

X. Le MINEE assurera le pilotage et la coordination de toutes les actions proposées dans le plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030. La mise en œuvre des actions de plan est à assurer par le MINEE à travers la DGRE, chargée de coordonner l'ensemble des activités de GIRE

Le MINEE sera appuyé par les différents Ministères, Organismes et institutions, concernés par la gestion des ressources en eau au Cameroun.

XI. Les modalités détaillées de mise en œuvre ont été développées lors de ce processus. A cet égard, quatre volets ont développés et validés à l'issu des ateliers participatifs des 10 et 17 décembre 2019.

Le présent rapport est structuré autour six sections. Le premier a trait au contexte et aux objectifs de l'étude. Le second présente la démarche méthodologique, la troisième traite des résultats, la quatrième section est

consacrée à la conclusion et les recommandations, la cinquième section présente la bibliographie et enfin la sixième et dernière porte sur les annexes.

La rédaction de ce document a connu la participation et l'apport de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la GIRE présents au Cameroun sous la Coordination du Ministère en charge de l'Eau (MINEE) avec l'assistance technique de GWP Cameroun (cf annexe 1).

## SECTION I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION, OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

### I.1 - Contexte et justification

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. L'Agenda 2030 se veut un instrument pour orienter les politiques de développement au niveau mondial. Il est porteur d'une vision commune, « un développement humain universel et équitable, respectueux des limites écologiques de la planète ». Il comporte des orientations, des objectifs et des cibles communs. A la différence des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD 2000-2015) qui constituaient un simple cadre des résultats (8 objectifs, 21 cibles), l'Agenda 2030 a prévu non seulement un nouveau cadre des résultats (17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles) avec une vision intégrée, des principes et une stratégie de mise en œuvre, mais surtout un nouveau cadre holistique global et intégré d'examen et de suivi. Le Gouvernement a initié le processus de contextualisation des ODD qui vise à renforcer l'appropriation nationale et à localiser les ODD pour déterminer celles des cibles qui sont non seulement alignées aux politiques de développement, notamment à la Vision de développement à l'horizon 2035.

Plus spécifiquement, l'ODD 6 : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». L'ODD 6 est composé de 8 cibles qui portent sur les thématiques suivantes : accès à l'eau potable (6.1) ; accès à l'assainissement et à l'hygiène (6.2) ; qualité de l'eau et eaux usées (6.3) ; utilisation des ressources en eau et pénuries d'eau (6.4) ; gestion des ressources en eau (6.5) ; écosystèmes liés à l'eau (6.6) ; coopération internationale et renforcement des capacités (6.a) et participation des parties prenantes (6.b). En réunissant les intervenants de tous les secteurs et de toutes les régions, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) fournit un cadre pour équilibrer les besoins de services d'eau potable et d'assainissement pour tous (6.1 et 6.2) et la demande en eau par l'ensemble des secteurs économiques, avec la gestion durable des eaux, des eaux usées et des ressources des écosystèmes en général (6.3, 6.4 et 6.6).

Le Programme d'Action GIRE (SDG6-AP), repose sur une approche modulaire dans le cadre de laquelle plusieurs initiatives interdépendantes sont mises en œuvre pour aider les pays à franchir les trois étapes suivantes : (i) Identifier les défis ; (ii) Formuler des réponses et (iii) Mettre en œuvre les solutions.

C'est ainsi que le GWP a titularisé Monsieur TCHAPMI Paul à travers le Contrat de consultation référence N° : WWF/FY20/CC/17/JG/GWP-Cmr/WWF-CCPO Projet 40001246-401630 du 16 septembre 2019 en vue de l'appui au Point Focal de l'indicateur 6.5.1 des Objectifs de Développement Durable dans le processus de développement d'un plan de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour le Cameroun, à l'horizon 2030.

### I.2. Objectifs de l'étude

#### I.2.1. Objectif général

L'objectif général de la consultation est d'apporter un appui au Point Focal de l'indicateur 6.5.1 des ODDs et au GWP Cameroun pour le développement d'un plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030.

#### I.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement suivant les termes de référence, Il s'agit de :

1. Identifier les défis, obstacles et lacunes existants en matière de gouvernance qui ont jusqu'ici entravé la mise en œuvre de la GIRE ;
2. Identifier et analyser les stratégies et programmes de GIRE, ainsi que les plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification pour assurer la cohérence et l'inscription avec les engagements nationaux et les initiatives en cours ;
3. Identifier les liens avec d'autres cibles des ODD relatifs à l'eau (cible 6.5 sur la GIRE ainsi que les autres cibles de l'ODD 6 et les objectifs plus larges relatifs à l'eau entre autres - l'ODD 7 concernant le recours aux énergies renouvelables, l'ODD 13 sur les mesures de lutte contre les changements climatiques, l'ODD 15 sur la vie terrestre et l'ODD 16 concernant la paix, la justice et les institutions efficaces, etc) pour aider à déterminer les priorités nationales de gestion des ressources en eau ;

4. Identifier les actions prioritaires à court, moyen et long terme ainsi que des voies de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi ;
5. Organiser des discussions multipartites réunissant les principaux acteurs du secteur de l'eau au niveau national, y compris les ministères de la planification et des finances, dans le but de favoriser la création de plateformes de coordination.

### ***1.2.3. Résultats attendus***

Les livrables attendus comprennent cinq rapports répartis par phase comme suit :

#### *Phase 1 : Préparation du plan de mise en œuvre de la GIRE*

1. La version provisoire du plan présentant les actions prioritaires à mettre en œuvre au Cameroun à l'horizon 2030 et mettant en avant les liens avec les programmes et stratégies de développement nationaux en cours ainsi que la contribution de ces actions aux autres cibles ou ODD relatifs au secteur de l'eau.

#### *Phase 2 : Réalisation du 1<sup>er</sup> atelier de consultation*

2. Le rapport du 1<sup>er</sup> atelier comprenant les suggestions et orientations apportées ainsi que l'identification d'une action prioritaire à mettre en œuvre rapidement.

#### *Phase 3 : Elaboration du plan de travail final*

3. La version mise à jour du plan présentant également le budget, le calendrier de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre de ce plan.

#### *Phase 4 : Réalisation du 2<sup>ème</sup> atelier de consultation*

4. Le Rapport du 2<sup>nd</sup> atelier de consultation et
5. La version définitive du plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun, à l'horizon 2030.

## SECTION II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'étude a été conduite en quatre (04) phases pour répondre aux objectifs spécifiques de la mission :

### Phase 1 : Rapport du Plan de mise en œuvre de la GIRE à l'horizon 2030

Cette phase a porté sur des actions spécifiques ci-après :

**Action 1 :** Faire une analyse de l'existant sur la mise en œuvre de la GIRE suivant le canevas du rapport de suivi de la mise en œuvre de la GIRE de 2017. Il est établi à partir de la revue documentaire (GWP-MINEE 2009) et le document de Politique National de l'Eau (MINEE 2018). Ceci sera compléter ou mise à jour à travers les entretiens avec le MINEE et ses partenaires. Cet état des lieux sommaires sera consolidé avec un résumé des problèmes, défis ou contrainte majeure du secteur de l'eau.

La deuxième partie de l'analyse de l'existant sera une identification des projets et programmes ou des processus en cours dans le secteur de l'eau (à différents niveaux) qui serviront comme des opportunités ou des menaces pour la mise en œuvre de la GIRE dans le pays.

L'outil principal à utiliser est le Questionnaire portant évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun en 2017 (annexe 2) : Les problèmes, défis ou contraintes sont structurés autour des quatre composantes à deux niveaux (national et autres niveaux) :

- Environnement favorable / propice ;
- Institutions et participation ;
- Instruments de gestion
- Financement

**Action 2 :** Préparation d'un Programme d'actions prioritaires (PAP) à court, moyen et long terme et le présenter en conformité avec le cadre budgétaire en vigueur au Cameroun : il s'agira de programmation triennale pour la mise en œuvre de la GIRE au Cameroun comme suit :

- PAP court terme [2020-2022]
- PAP moyen terme] 2023-2025]
- PAP long terme] 2026-2030]

La présentation du PAP sera faite par composantes identiques à l'action 1. Chaque composante aura ses activités principales avec quelques sous-activités ou actions. Le PAP va aussi identifier les cibles (résultats) de chaque activité principale ainsi que les indicateurs de succès.

### Action 3 : Mécanisme de coordination et de suivi de l'ODD 6.5.1

Réaliser une analyse des interconnexions de l'indicateur 6.5.1 avec les autres indicateurs de l'ODD 6, et aussi avec les autres indicateurs de suivi d'autres ODDs. Capitaliser les résultats de cette analyse pour proposer une actualisation du dispositif de coordination et de suivi-évaluation pour l'ODD 6 développé en 2018 avec le MINEE suivant projet de décision en annexe 3.

### Action 4 : Elaboration du rapport provisoire de l'étude

La version provisoire du plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030. Le plan présente également le budget, le calendrier de mise en œuvre et un mécanisme de coordination et de suivi de sa mise en œuvre.

### Phase 2 : Réalisation du 1<sup>er</sup> atelier de consultation

**Action 5 :** Cette phase a pour mission d'organiser et de faciliter un premier atelier de consultation des acteurs pour vérifier et approuver les activités clé proposées dans le but de recueillir les avis sur le document provisoire élaboré en phase 1. Cet atelier devra proposer des suggestions et des orientations pour la préparation d'un plan d'actions prioritaires avec des estimations pour le budget et un délai de mise en œuvre. Le consultant va travailler avec le Point Focal et le PNE Cameroun pour élaborer les TDR et identifier les participants pour cet atelier qui sera pour une journée avec un maximum de 15 participants. Le Rapport de l'atelier n°1 est joint en *annexe 1*.

### Action 6 : Livrable de la phase 2

Rapport du 1<sup>er</sup> atelier comprenant les recommandations et orientations apportées ainsi que la liste des participants et date pour le deuxième atelier.

### **Phase 3 : Elaboration de la version 2 du rapport provisoire de la consultation**

**Action 7 :** Le consultant est amené à préparer une version mise à jour du plan de mise en œuvre de la GIRE, y compris la détermination du coût de la liste détaillée des actions (associées aux sources de financement), l'inscription dans d'autres initiatives en cours lorsque cela est possible, proposer un calendrier comprenant les principales étapes de mise en œuvre ainsi qu'un mécanisme de coordination et de suivi efficace de la mise en œuvre.

### **Phase 4 : Réalisation du 2<sup>ème</sup> atelier de consultation**

**Action 8 :** Il consiste à organiser et faciliter un deuxième atelier regroupant les parties prenantes clé pour examiner et approuver le plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030, le budget, le calendrier et le mécanisme de coordination et de suivi.

### **Action 9 : Élaboration du rapport final de l'étude**

Sur la base des recommandations et commentaires issus du deuxième atelier, préparer la version définitive du rapport de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun, à l'horizon 2030.

## **SECTION III. RESULTATS**

### **III.1. Etat des lieux de la GIRE au Cameroun**

Cette section présente les résultats de l'analyse de l'existant par composantes suivant les orientations du questionnaire relatif à l'évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun : Environnement favorable, Institutions et la participation, Instruments de Gestion et Financement relatifs à la GIRE au Cameroun. Il est présenté tour à tour ci-après :

- les défis, obstacles et lacunes existants en matière de gouvernance entravant la mise en œuvre de la GIRE, et,
- les problèmes majeurs existants entravant la mise en œuvre de la GIRE,
- les liens de la cible 6.5 sur la GIRE avec les autres cibles de l'ODD 6 et les objectifs plus larges relatifs à l'eau.

#### ***III.1.1. Défis, obstacles et lacunes existants entravant la mise en œuvre de la GIRE***

##### **Environnement favorable**

En ce qui concerne les politiques, les lois et les plans visant à soutenir la GIRE au niveau national, le document de politique nationale a été élaboré et validé en 2018. **Ce document n'est pas finalisé par le gouvernement.**

S'agissant du plan national de gestion intégrée des ressources en Eau (PANGIRE), le processus d'élaboration a démarré en 2005 par un atelier de lancement. L'état des lieux a été fait et les rapports sont validés. Dans la continuité de ce processus, le bureau d'études PRISMA eut la charge d'élaborer un business plan pour la mise en œuvre des deux premières phases du PANGIRE. Le coût de l'action nécessite la mobilisation de 13 Milliards de francs CFA pour une durée de 5 ans. **Le PANGIRE n'est pas encore validé par le gouvernement.**

Plusieurs autres documents ont été adoptés et sont relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'eau potable et à l'assainissement, au développement agricole, à l'aménagement du territoire, à l'exploitation minière, au développement urbain, au développement industriel, à la protection de l'environnement, et au développement sanitaire.

Au niveau législatif, la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau existe mais elle n'est pas basée sur la GIRE. Le processus de révision de celle-ci a été amorcé avec comme axe majeur l'amendement et l'introduction des instruments de la GIRE: les insuffisances à corriger portent sur : (i) la prise en compte du principe du préleveur/payeur dans la perspective de la mise en place des structures de gestion par bassin hydrographique ; (ii) les enjeux liés à la création des agences de l'eau dans les unités hydrographiques de bassins ; (iii) la revue des critères d'éligibilité au fonds du compte d'affectation spécial de l'eau, et le mode de gestion du fonds suivant le principe d'implication de tous les acteurs et notamment des contributeurs au compte spécial ; et (iv) la révision de la composition des organes de gestion des ressources en eau, particulièrement du CNE qui devrait être composé à parité égale entre les différents acteurs du secteur de l'eau (Etat, CTD, usagers et société civile).

L'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la gestion des ressources en eaux à d'autres niveaux est caractérisé par l'existence d'une volonté politique d'intégration régionale de l'eau toutefois il subsiste :

- Faible opérationnalisation de l'arsenal juridique,
- Faible participation des parties prenantes ;
- Insuffisance et ineffectivité de certains textes législatifs de portée générale et sectorielle et de plusieurs textes de lois, convention, accords et traitées ;
- Chevauchement de compétences entre départements ministériels ;
- Absence de protocole d'accord régissant et organisant au moins deux autres bassins dont celui de la SANAGA et du NTEM.

## **Institution et participation**

Le cadre institutionnel de gestion des ressources en eau est pris en charge à titre principal par le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MNEE), mais également par d'autres Ministères, par les collectivités territoriales décentralisées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé, etc.... Les partenaires au développement, réunis au sein d'un cadre de concertation avec comme tête de file dans le secteur de l'eau la BAD, jouent aussi un rôle actif à la mise en œuvre des projets et programmes d'hydraulique au Cameroun.

La participation des entreprises dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national est assez faible du fait notamment de l'insuffisance de cadre de concertation des acteurs du secteur de l'eau

Pour ce qui est des communes, les textes relatifs à la décentralisation ainsi que la loi portant régime de l'eau leur accordent des pouvoirs de régulation locale, en tant que maître d'ouvrage, en ce qui concerne l'affectation, la gestion, l'usage/utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles dont l'eau, l'élaboration des divers outils de développement économique et social et le contrôle de la conformité des réalisations.

Jusqu'à présent, la participation des femmes aux instances de décision pour la programmation et la gestion du service de l'eau reste encore faible. Les actions développées dans ce domaine sont restées très limitées compte tenu de facteurs inhérents à la faiblesse des capacités des acteurs et leur manque de maîtrise des outils et méthodes d'intervention du genre appliqués à la gestion des ressources en eau.

Les ressources humaines liées à la GIRE au niveau national sont limitées en nombre et en qualification et il y a nécessité de disposer d'un système de formation et de recyclage approprié.

## **Instruments de Gestion**

Il s'agit donc de créer et de rendre fonctionnels les organes de mise en œuvre de la GIRE à différents niveaux de gestion afin de rendre opérationnelle le PANGIRE au Cameroun à l'horizon 2030, une fois adopté.

Dans chaque collectivité territoriale, l'opérationnalisation de la gestion décentralisée des ressources en eau s'appuie notamment sur la mise en œuvre du Plan Communal de Développement (PCD) volet Eau et Assainissement (PDC-EA).

Plusieurs initiatives de renforcement des capacités ont été engagées pour s'assurer que les acteurs remplissent leurs missions, au regard des enjeux et défis que pose la GIRE. En effet, l'offre de formation est disponible (Etablissements d'Enseignement Supérieures privés, Universités, ENSTP Yaoundé (Master GIRE) ...) avec la collaboration des différents PTF (AFD, BAD, UE), et couvre l'essentiel des besoins de formation qu'elle soit initiale ou continue, des différents acteurs de l'eau.

Toutefois, les besoins en renforcement des capacités restent encore à satisfaire, en particulier pour le suivi des ressources en eau et de leur gestion en termes organisationnel, humain, managérial, instrumental (outils de gestion), informationnel et logistique (moyens de fonctionnement et d'actions).

Par ailleurs, des textes réglementaires complémentaires doivent préciser le statut juridique, les attributions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement des organes de gestion des ressources en eau dans le contexte de la GIRE, et devront être prévus par les outils et instruments de gestion à définir dans ce contexte, ainsi que les interrelations qui doivent exister entre eux. Ces organes sont notamment :

- l'Etat et les collectivités territoriales ;
- le CNE (Comité National de l'Eau) ;
- les organes locaux de gestion de l'eau (AUE, CGPE).

## **Financement**

Le Gouvernement du Cameroun a montré un engagement politique clair en ce qui concerne l'amélioration du niveau de financement du secteur : un compte d'affectation spécial a été créé à cet effet cependant il ne fonctionne pas encore suivant le principe d'implication de tous les acteurs et notamment des contributeurs au compte spécial, il y a lieu d'examiner la faisabilité de la mise en place d'un comité de gestion du compte spécial impliquant à parité égale les catégories principales d'acteurs du secteur de l'eau (l'Etat, les collectivités locales et la société civile).

Par ailleurs, les niveaux de financement des différents bailleurs au cours de ces dernières années restent encore loin des niveaux estimés nécessaires pour que le pays puisse avoir une évolution sensible vers l'atteinte des objectifs sectoriels (ODD, etc.).

Dans le secteur de l'eau au Cameroun, on relève parfois une absence de transparence dans les actions des donateurs et l'existence de doubles emplois pour le financement des mêmes activités.

A ceci s'ajoutent :

- le Manque de cadre de dépenses concerté à moyen terme (CDMT) ;
- l'absence de financement spécifique au genre ;
- le déséquilibre financier du secteur ;
- la forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs ;
- L'existence d'un mécanisme de financement solidaire au plan inter-régional à travers l'UD - CRCGRE.

### **III.1.2. Problèmes majeurs identifiés entravant la mise en œuvre de la GIRE**

Au Cameroun, il existe un cadre juridique et institutionnel assez fourni mais éparse en matière de de GIRE. Plusieurs insuffisances sont relevées à ce sujet, ce qui rendrait difficile s mise en œuvre, Il s'agit particulièrement des problématiques suivantes :

- L'insuffisance d'internalisation de la GIRE dans la politique Nationale de l'eau ;
- L'insuffisance de la coordination intersectorielle concertée et intégrée avec une vision globale dans le contexte de la GIRE ;
- L'absence d'une politique et de stratégies nationales de renforcement des capacités de fait d'une répartition peu judicieuse des responsabilités entre les acteurs.

Ces problèmes sont accentués par des insuffisances notables dans les domaines de la communication et du genre.

Les problèmes majeurs identifiés par composantes sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau 1 : problèmes majeurs**

| <b>Composante-Défis/obstacle/lacunes</b>   | <b>Pistes de solutions</b>   |
|--|--|
| <b>ENVIRONNEMENT FAVORABLE</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau en cours de révision pour y inclure l'aspect GIRE ;</li> <li>- Document de la politique nationale de l'eau (PNE) non encore formalisé</li> <li>- Elaboration inachevée du Plan Nationale de la GIRE (PANGIRE) par le gouvernement</li> <li>- la non prise en compte de la GIRE dans la loi no 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de faune et de la pêche et ses autres décrets d'application</li> <li>- la non prise en compte de la GIRE dans le décret no 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant réalisation des études d'impact environnemental.</li> <li>- la prise en compte insuffisante de l'ONACC dans les décisions de prise en compte de la GIRE -</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en jour des différents textes</li> <li>- Finalisation de ceux en cours.</li> <li>- Créer des points focaux GIRE dans chacun des ministères.</li> <li>- PNACC validé mais pas mise en œuvre (MINEPDED)</li> <li>- Politique Nationale hydraulique agricole (MINADER)</li> <li>- Le plan directeur d'industrialisation (MINMIDT)</li> <li>- Rapport sur la prise en compte des CC dans le système éducatif Cameroun GWP/ UNEP</li> </ul> <p><b>Actions prioritaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter les stations hydrométriques de 55 à 119 stations</li> </ul> |

| Composante-Défis/obstacle/lacunes   | Pistes de solutions  |
|---|--|
| <b>INSTITUTION ET PARTICIPATION</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-opérationnalisation du Comité national de Coordination du suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun</li> <li>- Fonctionnement insuffisant du Comité National de l'eau</li> <li>- Insuffisance en quantité et en qualité des ressources Humaines liées à la GIRE</li> <li>- Faible prise en compte de l'aspect genre liée à la GIRE</li> <li>- La non application du décret no 2012/393 du 11 Septembre 2014 portant réorganisation du rôle et responsabilité du MINRESI.</li> <li>- l'absence d'un organisme de gestion du bassin de la Sanaga</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser la décision portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Coordination du suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun</li> <li>- Budgétisation des sessions du Comité National de l'eau</li> <li>- Doter le CNE des ressources financières pour la tenue de ses réunions</li> <li>- Veillez à l'application de la loi</li> <li>- Actualiser le CNE car est obsolète</li> <li>- Mutualisation des travaux de recherche par le MINRESI</li> <li>- Se référer au rapport de la BM sur la GIRE du bassin de la Sanaga.</li> </ul> |
| <b>INSTRUMENT DE GESTION</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'équipement en quantité et en qualité pour le système national suivi de la ressource</li> <li>- Insuffisance de partages des données et des informations entre les différentes parties prenantes.</li> <li>- Insuffisance des données d'observation et de la recherche sur les eaux et assainissement.</li> <li>- Insuffisance d'équipement en quantité et en qualité pour le système national d'évaluation et du suivi de la ressource</li> <li>- Mobilisation insuffisante des ressources financières dans le domaine de l'eau.</li> <li>- la non prise en compte du décret d'application portant sur les normes de qualités de l'eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un site web pour le partage des données</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs de recherche</li> <li>- Renforcement des équipements de dernière technologie</li> <li>- Revoir la répartition des budgets par rapport aux problèmes liés à l'eau.</li> <li>- Plateforme de collaboration entre organisme de recherche et autres acteurs.</li> <li>- Protocole d'accord entre MINRESI et MINEE pour le partage des données sur la quantification (Mémorandum d'entente pour identification des besoins)</li> </ul>                              |
| <b>FINANCEMENT</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budgétisation insuffisante des investissements liés aux ressources en eaux</li> <li>- Faible connaissance de l'utilisation des ressources mobilisées par le Compte d'Affectation spécial et un réinvestissement insuffisant de cette ressource pour les priorités de l'eau.</li> <li>- Insuffisance de financement sur la production des données portant connaissance sur les ressources en eaux</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du % PIB du budget selon la recommandation de Johannesburg</li> <li>- la part de ressource financière allouée aux priorités du secteur de l'eau doit être augmentée.</li> <li>- Financer la construction des stations hydrométriques pour mieux cerner l'état de connaissances sur les ressources en eaux</li> </ul>   |

### **III.1.3. Etat des lieux des Stratégies, projets et programmes de GIRE en cours**

Les ateliers participatifs des 10 et 17 décembre 2019 ont permis d'identifier et d'analyser les stratégies et programmes de GIRE, ainsi que les plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification pour assurer la cohérence et l'inscription avec les engagements nationaux et les initiatives en cours comme suit.

**Tableau 2 :** Etat des lieux des Stratégies et programmes de GIRE, plans nationaux de développement et autres cadres nationaux de planification

| N°                                  | Projet/<br>Programme  | Institutions<br>en charge       | Etat d'achèvement   | Actions<br>proposées  | 2020     | 2021     | 2022     | Post<br>2022 |
|-------------------------------------|---|---------------------------------|---|---|----------|----------|----------|--------------|
| <b>ENVIRONNEMENT FAVORABLE</b>      |   |                                 |   |   |          |          |          |              |
|                                     | Elaboration de la Politique national de l'Eau   | MINEE                           | En cours  | Validation par le MINEE ;<br>Transmission et validation par la Primature et la Présidence ;<br>Signature de la préface par le Ministre en charge de l'eau | <b>x</b> |          |          |              |
|                                     | Révision de la loi portant régime de l'eau  | MINEE                           | En cours  |   | <b>x</b> | <b>x</b> |          |              |
|                                     | Elaboration du PANGIRE  | MINEE                           | En cours  |   | <b>x</b> | <b>x</b> |          |              |
| <b>INSTITUTION ET PARTICIPATION</b> |   |                                 |   |   |          |          |          |              |
|                                     | Un programme de jeunes professionnels au GWP Cameroun pour renforcer les capacités de jeunes diplômés et les ouvrir aux opportunités d'emploi | GWP<br>Cameroun/R<br>ECOJAC     | En cours  | Maintenir et augmenter le nombre de jeunes accueillis dans le programme   | <b>x</b> | <b>x</b> | <b>x</b> |              |
|                                     | Des thématiques de recherche émergentes proposées par les comités scientifiques   | GWP,<br>MINRESI,<br>Universités | En cours  | Accompagner les propositions de thématiques de bourses de recherches pour étudiants et jeunes chercheurs  |          | <b>x</b> | <b>x</b> |              |
|                                     | Projet We4future  | Water For<br>Life<br>Cameroon   | En cours  | Mettre en synergie les acteurs jeunes œuvrant dans le secteur de l'eau et les intéresser à la gouvernance de l'eau  |          | <b>x</b> | <b>x</b> |              |
|                                     | Projet de création d'un Organisme de bassin Transfrontalier couvrant le Ntem (PACOB-T-PPI)  | CEEAC,<br>MINEE                 |   |   | <b>x</b> | <b>x</b> |          |              |
|                                     | Mise en place d'un organisme de bassin pour la gestion du bassin de la Sanaga   |                                 | Initiative en cours par le MINEE en partenariat avec l'OIEau et le Bassin du Rhin en France |   | <b>x</b> | <b>x</b> |          |              |

| N°                            | Projet/<br>Programme  | Institutions<br>en charge                         | Etat d'achèvement  | Actions<br>proposées  | 2020     | 2021     | 2022     | Post<br>2022 |
|-------------------------------|---|---|--|---|----------|----------|----------|--------------|
| <b>INSTRUMENTS DE GESTION</b> |   |   |  |   |          |          |          |              |
|                               | Un système d'information sur l'hydraulique agricole est en cours d'élaboration au MINADER   | MINADER   | Collecte des données sur les acteurs, les technologies et les superficies irrigués dans 4 régions  | Poursuivre la collecte des données et finaliser l'élaboration et la mise en place du système d'information sur l'hydraulique agricole                   |          | <b>X</b> | <b>X</b> |              |
|                               | Renforcement du réseau de suivi hydrométéorologique dans le cadre du projet PRESIBALT   | MINEPAT / CBLT / ABN / MINRESI                    | En cours   |   |          |          |          |              |
|                               | Opérationnalisation du Système d'information sur l'Eau (SIE)  | MINEE   |  |   |          |          |          |              |
|                               | Opérationnalisation du Comité National de Coordination du suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun                                | MINEE   | En cours   | Recommandation de l'Atelier Participatif du 28 septembre 2017   |          |          |          |              |
|                               | Opérationnalisation du Système d'information sur l'Eau (SIE) de la CEEAC avec le Projet « HYDROMET Afrique Central »                      | CEEAC   | Elaboration de la stratégie régionale de gestion durables des SMHNs en Afrique Centrale  | Proposition d'un réseau optimal de suivi ; élaboration de la stratégie régional HYDROMET ; Mise en œuvre d'un projet pilote dans le bassin de la Sangha |          |          |          |              |
| <b>FINANCEMENT</b>            |   |   |  |   |          |          |          |              |
|                               | Recensement des investissements dans le secteur de l'eau dans le cadre de l'élaboration des politiques                                    | MINEE   | Difficile, information disparate et parfois non accessible   | Améliorer la traçabilité des investissements publics et privés du secteur de l'eau  |          |          |          | <b>X</b>     |
|                               | De nouveaux fonds alternatifs au financement bancaire sont greffés aux projets d'investissement mais sont encore insuffisamment exploités | MINADER/MINEE /MINEPAT (PNDP) FEICOM ARCHIDIOCESE | (ex. 1. Dons Japonais greffé au projet PIDMA pour le volet Nutrition avec 30 points d'eau, sources et mini AEP construites 2. Life and livelihoods funds greffé aux projets BID au Cameroun, lancement ce 12/12/2019 à Yaoundé) Projet Otelé | Identifier et intéresser les institutions publiques aux fonds alternatifs de financement du secteur de l'eau  | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |              |

### **III.1.4 Les interconnexions entre la cible 6.5.1 et les autres ODD**

Le suivi de la mise en œuvre de la cible 6.5 de l'ODD6 à travers l'indicateur 6.5.1 peut contribuer à la mise en œuvre de beaucoup d'autres cibles des ODD, optimisant ainsi l'utilisation des ressources et capacités existantes, dans l'esprit de l'Agenda 2030. Par exemple, l'eau et l'assainissement sont étroitement liés à la sécurité alimentaire et énergétique, à l'amélioration de la santé, à la croissance économique et à la résilience des écosystèmes : l'objectif de développement durable n°6 intitulé « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », ainsi que par les Objectifs Spécifiques OS13 et OS14 relatifs à la mise en œuvre de la GIRE et à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.

Illustration : Le suivi de l'indicateur 6.5.1 de la cible 6.5 permet de renseigner le niveau de la cible 6.b à travers son indicateur 6.b.1 : Encourager la population locale à participer à tous les niveaux peut être rendue effectif par la mise en œuvre de politiques et de procédures opérationnelles qui définissent le rôle et le degré de participation de la population locale.

Il apparaît clairement qu'agir sur la cible 6.5 permet d'améliorer significativement l'évolution des autres cibles des ODD. Le tableau de l'annexe 4 présente toutes les interactions existantes entre la cible 6.5 de l'ODD6 à travers son indicateur 6.5.1 et les autres ODD à travers leur indicateur respectif.

### **III.2. ACTIONS PRIORITAIRES A COURT, MOYEN ET LONG TERME À L'HORIZON 2030**

Cette section constitue le résultat du processus d'identification des actions, à mettre en œuvre, en cohérence avec les politiques et axes stratégiques sectoriels et intersectoriels de l'eau du Cameroun.

#### **III.2.1. Démarche méthodologique**

Des idées d'actions ont émergé tout au long du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 :

- à l'aide du Questionnaire portant évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE en 2017 (annexe 2)
- à partir des états des lieux du secteur de l'eau, et du rapport de capitalisation lors des ateliers nationaux et régionaux de validation desdits états des lieux et de concertation,
- lors de la collecte de documents auprès des parties prenantes, des organismes de bassin internationaux, des partenaires techniques et financiers et des OSC (Water4life),
- au cours des concertations sur la gestion intégrée des ressources en eau (Atelier de Douala 6.5.2),
- à partir de l'exploitation de plusieurs sources d'information et de documents de planification: PNE, PNDP, FEICOM, CAMWATER, etc.

La démarche rationnelle d'identification des actions prioritaires à l'aide du Questionnaire de l'évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE en 2017 comprend les étapes suivantes :

- Etape 1 : Se fixer le score à atteindre suivant (score immédiat à celui obtenu en 2017)
- Etape 2 : Relever l'objectif correspondant à atteindre proposé par le questionnaire,
- Etape 4 : Trouver le justificatif correspondant de façon participative,
- Etape 5 : Formuler l'action de façon participative.

#### **III.2.2. Synthèse des actions prioritaires identifiées**

Les ateliers participatifs des 10 et 17 décembre 2019 ont permis d'identifier les actions détaillées dans les tableaux joints en annexes 5,6,7. La synthèse se présente comme suit :

##### **— Environnement favorable**

4 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ;

*Faire finaliser la Décision portant Création de l'unité de la Coordination de suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun ;*

*Faire finaliser le document de politique nationale (élaboré et validé en 2018), par le gouvernement ;*

*Achever l'élaboration du plan national de gestion intégrée des ressources en Eau (PANGIRE) par le Gouvernement.*

6 : Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement ;

Procéder à la révision de la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau avec comme axe majeur l'amendement et l'introduction des instruments de la GIRE.

## — Institution et Participation

9 : Réforme/ réaménagement institutionnel pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE (intégrant l'opérationnalisation des CNE et CTE) ;

*Mettre en place une unité de coordination efficace des acteurs de la GIRE.*

## — Instrument de gestion

*Faire recours aux outils modernes qu'implique la gestion par masse d'eau (sous-bassin ou sous bassin hydrographique ou aquifères : étendre le réseau hydrométrique du CRH de 55 à 119.*

1 : Elaboration des SDAGEs ;

*Faire former les ressources humaines liées à la GIRE au niveau national en nombre et en qualification :*

3 : Renforcement de la recherche dans le domaine de l'eau ;

*Faire créer et rendre fonctionnels les organes de mise en œuvre de la GIRE au niveau national et à d'autres niveaux de gestion (régional, bassin et sous bassins) afin de rendre opérationnelle le PANGIRE au Cameroun à l'horizon 2030, une fois adopté.*

5 : Appui à la création d'un organe permanent de suivi -évaluation de la GIRE ;

7 : Appui à l'opérationnalisation des PCD volet eau potable et assainissement dans les régions pilotes en particulier Nord et Extrême Nord ;

8 : Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau ;

*Il y a nécessité de disposer d'un système de formation et de recyclage approprié.*

11 : Plan d'action de renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau.

10 : Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau ;

## — Financement

*Mettre en place une mobilisation de sources de financement pérennes et durables.*

2 : Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau ;

La description de chacune des actions est faite à l'aide de fiches conformes aux recommandations en vigueur du MINEPAT : Titre de l'action, objectif, zone concernée, justification, brève description, activités, résultats attendus, indicateur, bénéficiaires, cout, responsable de l'exécution, programmation (court, moyen, long terme).

Les différentes actions découlant de l'ensemble du processus de l'étude, sont structurés et planifiées en trois (3) Programmes court, moyen et long terme.

- **PAP 2020-2022-P1** : Programme 1 Actions prioritaires programmées pour le court terme ;
- **PAP 2023-2025-P2** : Programme 2 Actions prioritaires programmées pour le moyen terme ;
- **PAP 2026-2030-P3** : Programme 3 Actions prioritaires programmées pour le long terme.

La réalisation / mise en œuvre de certaines actions de la GIRE est continue dans le temps et peut être échelonnée sur plus d'un horizon.

### **III.2.4. Pilotage, coordination du plan de la mise en œuvre de la GIRE à l'horizon 2030**

Le Projet de décision de la finalisation est joint en annexe.

Le dispositif du pilotage, de la coordination et du suivi du plan de mise en œuvre de la GIRE pour Cameroun à l'horizon 2030 utilisera le dispositif en cours de finalisation de la coordination de suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun. Ce dispositif a été validé à l'issue des ateliers participatifs organisés par le MINEE les 04 ; 10 et 24 octobre 2018 à Yaoundé. Il porte sur :

- Le cadre institutionnel,

- La mise en place des différentes équipes et section des membres de l'unité de Coordination de suivi de la feuille de route,
- Le processus de validation des données.

### III.2.5. Chronogramme du plan de mise en œuvre de la GIRE à l'horizon 2030

La feuille de route sur un horizon de onze (10) ans, s'articule autour de trois (3) phases triennales successives représentant les trois (3) horizons suivants en conformité avec le cadre budget programme triennal adopté de l'Etat :

- 2020 – 2022 : Court terme ;
- 2023 – 2025 : Moyen terme ;
- 2026 – 2030 : Long terme.

Elle est à affiner durant la mise en œuvre en considérant les contraintes liées à :

- la capacité réelle d'exécution des acteurs et du pays ;
- l'aptitude d'absorption des bénéficiaires ;
- la disponibilité du financement.

Le chronogramme ainsi élaboré pour la mise en œuvre des actions prioritaires est présenté ci-après :

**Tableau 3 : Chronogramme des actions prioritaires**

|    | Nom de l'action  | Programmation |         |         | Institution de mise en œuvre        |
|----|--|---------------|---------|---------|-------------------------------------|
|    |  | CT_2023       | MT_2025 | LT_2030 |                                     |
| 1  | Elaboration des SDAGE dans les sous bassins prioritaires   | ■             | ■       | ■       | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| 2  | Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau   | ■             | ■       | ■       | MINEE MINEPAT et MINFI              |
| 3  | Renforcement de la recherche dans le secteur de l'eau  | ■             | ■       | ■       | MINEE MINRESI MINESUP et Université |
| 4  | Appui à l'opérationnalisation de la PNE  | ■             | ■       | ■       | MINEE et les autres sectoriels      |
| 5  | Création d'un organe exécutif national de suivi-évaluation de la GIRE  | ■             | ■       | ■       | MINEE                               |
| 6  | Actualisation les mesures législatives et règlementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement | ■             | ■       | ■       | MINEE, MINADER, MINEPDED, MINDDEVEL |
| 7  | Appui à l'élaboration des PLEA dans les Communes   | ■             | ■       | ■       | Communes, DR et DD MINEE            |
| 8  | Renforcement de la GIRE dans le processus de décentralisation  | ■             | ■       | ■       | MINEE, MINDDEVEL,                   |
| 9  | Pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE   | ■             | ■       | ■       | MINEE                               |
| 10 | Mise en place d'un plan de communication du secteur de l'eau   | ■             | ■       | ■       | MINEE                               |
| 11 | Plan d'action du renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau   | ■             | ■       | ■       | MINEE                               |

### III.2.6. Analyse du coût du Plan de mise en œuvre de la GIRE

Le Programme d'investissement consigne séquentiellement les coûts d'investissement du plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030. Le coût total de ce plan s'élève à 9,86 milliards de FCFA ventilés comme suit :

- 3,77 milliards de FCFA à court terme ;
- 3,79 milliards de FCFA à moyen terme ;

- 2,29 milliards de FCFA à long terme.

Le tableau ci-après présente la répartition par horizon et annuelle des coûts d'investissement.

**Tableau 4 : Programme d'investissement séquentiel**

| N°  | Montant total 000 CFA |              |                  |              |                  |              | Coût total       |             |
|---|-----------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|-------------|
|   | CT                    |              | MT               |              | LT               |              | 000 CFA          |             |
| Composante 1 : Environnement favorable      | 134 750               | 3,6%         | -                |              | -                |              | 134 750          | 1,4%        |
| Composante 2 : Institution et Participation | 58 300                | 1,5%         | 63 470           | 1,7%         |                  |              | 121 770          | 1,2%        |
| Composante 3 : Instrument de gestion        | 3 538 755             | 93,9%        | 3 727 790        | 98,3%        | 2 299 000        | 100,0%       | 9 565 545        | 97,0%       |
| Composante 4 : Financement                  | 38 500                | 1,0%         |                  | 0,0%         |                  |              | 38 500           | 0,4%        |
| <b>Total</b>                                | <b>3 770 305</b>      | <b>38,0%</b> | <b>3 791 260</b> | <b>38,0%</b> | <b>2 299 000</b> | <b>23,0%</b> | <b>9 860 565</b> | <b>100%</b> |

Cette répartition met en exergue l'importance des efforts à consentir dans le cadre de la composante 3, Instrument de gestion, qui représente une part de (97%), pour assurer une meilleure gouvernance du secteur de l'eau.

### **III.2.7. Suivi-évaluation, rapport et révision du Plan de mise en œuvre de la GIRE**

#### **III.2.7.1 Modalités de suivi-évaluation**

Il s'agira pour ce suivi-évaluation de se prononcer sur l'avancement de la mise en œuvre du plan par rapport aux prévisions, sur la qualité et la durabilité des résultats atteints, sur l'efficacité et l'efficience des résultats, sur des recommandations pour résoudre les problèmes éventuellement rencontrés ou pour améliorer la poursuite du processus. Plus précisément, les objectifs généraux d'un système de suivi-évaluation sont les suivants :

- suivre de façon permanente ou périodique l'état d'avancement du projet, les conditions de sa mise en œuvre, les difficultés rencontrées et les écarts par rapport aux objectifs définis ou résultats attendus au démarrage du Projet,
- évaluer, à dates périodiques et à la fin du Projet, les résultats obtenus afin de tirer des enseignements et se doter d'informations précises permettant l'élaboration de recommandations pour la définition de nouveaux programmes ou projets, ou l'introduction d'ajustements afin de surmonter les difficultés rencontrées.

#### **III.2.7.2 Rapport**

Le plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 étant le cadre national de gestion des ressources en eau et le seul outil opérationnel de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, les progrès accomplis dans sa mise en œuvre doivent être suivis, analysés et présentés sous forme de rapport annuel aux autorités de tutelle.

La responsabilité de la préparation dudit rapport incombera à la DGRE (SP/GIRE). Il convient de rappeler que d'autres initiatives de suivi-évaluation des progrès accomplis dans le secteur de l'eau sont en cours de développement et qu'elles prévoient également la production régulière de rapports sur les progrès accomplis. Parmi ces initiatives on note : i) le Rapport sur le développement du secteur de l'eau que le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) doit présenter chaque année au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine, conformément aux recommandations de la Déclaration de Sharm El Sheikh (Juillet 2008) relative à l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs sur l'eau et l'assainissement en Afrique, ii) le rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), iii) le rapport pour le PARGIRE de la CEEAC et iv) les rapports sur les eaux transfrontalières.

Dans le souci d'harmoniser et optimiser le processus de suivi du développement sectoriel et de rapportage des progrès accomplis conformément aux objectifs spécifiques des différentes initiatives, il est proposé que le Ministre en charge de l'Eau saisisse l'opportunité de la mise en œuvre de ce plan pour établir en son sein un organe interministériel et interinstitutionnel unique de préparation de tous les rapports de développement sectoriel attendus. Pour ce faire, cet organe devra compiler dans un référentiel unique tous les indicateurs de performances concernant l'ensemble des initiatives suivies et proposer des approches et mécanismes claires pour leur collecte, synthèse, analyse, validation et de leur publication. Il apparaît une urgence pour le MINEE de finaliser la Décision en cours.

### **III.2.7.3 Révision de la feuille de route**

Il est également proposé d'actualiser le plan d'action sur la base des résultats atteints, des difficultés rencontrées, des conclusions des évaluations externes. La formulation du plan d'action sera revue et actualisée de façon à redéfinir en détail les actions à conduire à court et moyen termes. La révision du plan d'action est aussi à engager pour tenir compte de changements éventuels de contexte. L'on y distingue deux types de révisions.

- La révision initialement planifiée ou séquentielle ;
- La révision ponctuelle.

### **III.2.7.4 Révisions séquentielles**

Les révisions séquentielles doivent traduire une planification « pragmatique » à prévoir au stade de formulation du Plan d'Action.

L'horizon fixé pour le Plan d'Action est 2030 soit 10 ans. Il est suggéré de découper cette période en 3 phases CT, MT et LT.

Chaque phase fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours accompagnée d'une révision partielle du Plan d'Action axée sur :

- L'établissement de l'état de l'avancement des actions ;
- L'analyse des difficultés de mise en œuvre ;
- L'analyse des changements éventuels du contexte en termes technique, juridico institutionnel et économique, socio-économique et financier ;
- L'évaluation du Plan d'Action en termes de conception, d'efficacité, d'impact et de viabilité ;
- la proposition de solutions d'adaptation ;
- L'actualisation/adaptation du Plan d'Action ;
- La validation et approbation du Plan d'Action révisé.

L'achèvement de la phase 3 sera concrétisé par l'élaboration de l'évaluation finale du Plan d'Action qui doit tirer des enseignements et des recommandations pour la formulation du nouveau Plan d'Action. En effet, cette évaluation constituera la toile de fond pour la préparation et l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action pour une durée qui sera définie en considérant les réalisations et les acquis du 1er Plan d'Action.

### **III.2.7.5 Révisions ponctuelles**

D'autres révisions s'imposeraient au cours de la mise en œuvre, et ce : **(i)** pour répondre à une demande du représentant de l'Etat pour la réalisation d'un projet d'intérêt général ayant des impacts sur les ressources en eaux et leurs usages, et **(ii)** dans le cas où le MHA est saisi par toute proposition de révision émanant d'un partenaire technique.

Pour pallier à la multiplicité des révisions impactant l'efficacité, l'efficacité et la viabilité du Plan d'Action, certaines mesures devraient être prises :

- toute proposition de révision doit éviter de toucher à la phase du Plan d'Action en cours d'engagement;
- toute proposition de révision ponctuelle doit faire l'objet d'un consensus à l'échelle des instances de pilotage, de coordination et de concertation du Plan d'Action.

Pour la maîtrise des futures révisions du Plan d'Action, il est recommandé de promouvoir l'utilisation des outils d'aide à la décision et de suivi-évaluation développés, auprès des gestionnaires et planificateurs des ressources en eau du MINEE.

### **III.2.8. Cadre Logique plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030.**

Le cadre logique du projet est un ensemble de concepts interdépendants qui décrit d'une façon opérationnelle et matricielle les aspects les plus importants d'une intervention. Il est présenté dans la matrice de l'annexe n° 6.

### **III.3 Enseignements tirés du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE.**

Le processus a permis de mettre en exergue les défis, obstacles et lacunes qui entravent la mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030, l'inexistence des données dans l'ensemble. Les données existantes ne sont pas organisées.

En plus, l'organe en charge du suivi évaluation n'est pas encore institutionnel. L'appropriation du processus des ODD est insuffisante. Les acteurs n'ont pas mis jusqu'à présent en cohérence leurs interventions au profit d'un système d'information intégré.

Cet exercice a permis de tisser les bases d'une collaboration entre acteurs mais aussi d'évaluer les possibilités de renseignements des indicateurs. Ce qui interpelle la proposition d'une élaboration d'un plan d'action du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Des recommandations clefs sont formulées dans le processus afin de relever les insuffisances relevées.

## SECTION IV : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### IV.1. Conclusion

Le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministre en charge de l'Eau (MINEE), avec l'appui du GWP *cmr* a mené l'élaboration du plan de mise œuvre pour le Cameroun à l'horizon 2030. Cette étude a été réalisée avec la participation effective des différents acteurs de la mise en œuvre de la GIRE identifiés au cours de l'étude dont :

- Les acteurs étatiques (MINEE, MINEPAT, MINRESI, MINEPDED, MINEPIA, MINMIDT, MINSANTE, MINDEVEL),
- Les partenaires techniques et financiers (GWP, BAD),
- Les Agences des Nations Unies (UNICEF, UNESCO),
- La Société civile (CVUC ;),
- Le secteur privé et parapublic (FEICOM, INC, IRGM, CENTRE PASTEUR, PAPYS),
- Les syndicats,
- Les collectivités territoriales décentralisées,
- La jeunesse (WATERLIVE4LIVE, RECOJAC).

#### **IV.1.1. Résumés des défis et leçons,**

Le plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 devra démarrer par les actions prioritaires ainsi définies :

- (1) La finalisation de la décision portant création de l'unité de coordination de suivi de l'ODD6 dans son intégralité.
- (2) la finalisation du document de la politique nationale de l'eau (PNE) ;
- (3) la révision de la loi portant régime de l'eau ;
- (4) l'achèvement de l'élaboration du PANGIRE.

Par la suite, On devra veiller à l'intégration du suivi de l'ODD6 dans les documents de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi suivant plusieurs étapes :

- (i) l'élaboration des outils appropriés pour une meilleure prise en compte des ODD dans les documents de planification (DSCE en cours de révision, stratégie sectorielle du MINEE et PCD) et de suivi (Rapport annuel de performance du MINEE, Rapport de suivi du BIP du MINEE, etc.),
- (ii) la validation du plan de mise en œuvre par la détermination des cibles escomptées au terme de la période de mise en œuvre de chacun des ODD pour l'ensemble des indicateurs,
- (iii) la réalisation des suivis locaux, régionaux et nationaux,
- (iv) la conduite des foras nationaux,
- (v) la production des rapports sur les progrès des indicateurs en particulier l'indicateur 6.5.1 de l'ODD6,
- (vi) la réalisation des évaluations périodiques (une fois tous les deux ans).

#### **IV.1.2. Appréciation du niveau de participation (qualité et diversité des participants),**

A l'issue du processus de son élaboration, les acteurs de la GIRE ont donné leur opinion sur le plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030 (la sélection des membres de l'unité de coordination, la sélection des chefs de file et des membres de chacune des équipes techniques de suivi par cible ; la méthodologie de calcul de chaque indicateur global de référence contextualisé).

#### **IV.1.3. Appréciation de la complexité du processus par rapport aux contexte national**

L'élaboration du plan de mise en œuvre de la GIRE pour le Cameroun à l'horizon 2030 intervient dans un contexte caractérisé par :

- La non finalisation de la politique nationale de l'eau validée par le Gouvernement en 2018 ;
- L'inachèvement de l'élaboration du PANGIRE ;
- la méconnaissance des ouvrages sur les plans quantitatif, qualitatif et technique ;
- la multiplicité des acteurs et
- l'insuffisance de coordination de suivi.

Il apparaît un défi majeur non seulement pour le Gouvernement du Cameroun en vue d'une part, d'une bonne programmation et planification des interventions et, d'autre part, d'un meilleur suivi des indicateurs des ODD dans son ensemble. En plus d'un impératif de disposer des données aussi exhaustives et structurées que possible, mais également d'un dispositif de suivi dans son intégralité de l'ODD6 à l'échelle nationale.

A lui seul, le Gouvernement ne peut y parvenir, il y a nécessité de mettre à contribution tous les acteurs de la GIRE ayant pris part à l'élaboration de la feuille de route et à l'implémentation du processus.

## **IV.2 Recommandations**

Cette section porte sur les orientations pratiques sur les premières démarches à accomplir en vue d'implémenter le plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030, ainsi que sur la façon dont les acteurs peuvent apporter un soutien requis. Ces orientations sont issues pour la grande majorité des recommandations de l'atelier participatif du 17 décembre 2019. Elles portent sur :

- la finalisation de la décision portant création de l'unité de coordination de suivi ;
- l'établissement de la situation de référence ;
- l'élaboration de plans de travail et de budgets ;
- la mobilisation de financements ;
- le suivi et l'évaluation des progrès en matière de coordination;
- le rôle de soutien des organisations transfrontières et autres.

### ***IV.2.1. La finalisation de la décision portant création de l'unité de coordination de suivi***

Il consiste à rendre effectif le fonctionnement de l'unité de coordination en deux volets :

- Formaliser la plateforme de coordination de suivi de la feuille de route par une décision du Ministre en charge de l'eau. Afin d'éviter un superflu de texte organique, On pourra juste finaliser et opérationnaliser le projet de décision en cours (relatif à la décision portant création et organisation du Comité National de coordination de suivi des ODD, voir annexe) par un aménagement son organisation et ses attributions
- Rendre fonctionnel le comité national Programme Hydrologique International (PHI).

### ***IV.2.2. L'établissement de la situation de référence***

Le résultat national relatif à l'indicateur 6.5.1. a servi de base pour conduire une analyse diagnostique de la mise en œuvre de la GIRE au Cameroun en 2017. Ceci a permis d'identifier les priorités et les principaux domaines d'action du Cameroun. Le processus de coordination s'appuiera sur les travaux des ateliers afin de faciliter les discussions et la compréhension au niveau national.

### ***IV.2.3. L'élaboration de plans de travail et de budgets ;***

Le Cameroun est invité à développer un plan de travail et à élaborer un budget pour amplifier et accélérer l'opérationnalisation effective du suivi pour atteindre chaque cible de l'ODD 6 et en particulier la Cible 6.5 relative à la GIRE. Le processus multipartite est un élément essentiel des plans de travail efficaces. Le processus de coordination du suivi valorise les contributions potentielles des acteurs non étatiques, et, dans une certaine mesure, celles des organismes de bassin.

Ce qui fait de ce processus une affaire de tous les acteurs et l'affaire des pouvoirs publics. Il y a lieu d'associer les universités et les centres de recherche dans la collecte des données.

### ***IV.2.4. La mobilisation de financements ;***

L'insuffisance de financement est un obstacle de taille à la mise en œuvre du processus de la coordination du suivi des ODD en général et de l'ODD6 en particulier. Ceci est valable pour l'implémentation du plan de mise en œuvre de la GIRE au Cameroun à l'horizon 2030. Faire participer tous les acteurs est également un moyen le processus coordination au travers de canaux multiples. La collaboration intersectorielle présente plusieurs avantages, comme la capacité à coordonner le financement, d'y accorder la priorité, et la possibilité d'attirer un éventail de partenaires au développement dans le secteur (investisseurs), à l'instar des banques et autres.

### ***IV.2.5. Le suivi et l'évaluation des progrès ;***

Signalons l'existence d'initiatives dont l'objet général est la coordination du suivi à l'échelle régionale et mondiale de l'ODD6 dans son intégralité, cependant il manque des outils de suivi et évaluation adaptés et l'unité de coordination du processus mis en place s'attèlera sans doute au développement des outils nécessaires par indicateur pour

Déterminer les domaines prioritaires et concevoir des activités et des programmes appropriés en vue de faire avancer de manière efficace la coordination du processus de suivi et d'en accélérer effectivement le rythme.

#### ***IV.2.6. Le rôle de soutien des organisations transfrontières et autres.***

Le Cameroun appartient à cinq OBT, qui sont des espaces politiques au sein desquels se négocient des engagements intergouvernementaux de haut niveau sur des questions liées à l'eau. Ce terrain est propice à l'implémentation du processus de Coordination du suivi de l'ODD6 dans son intégralité à l'échelle nationale et offre une opportunité de mise en œuvre de la feuille de route pour le Cameroun à l'horizon 2030.

Le tableau ci-après indique des orientations spécifiques pour l'indicateur nécessaire à l'implémentation du processus de coordination de suivi de l'ODD6 dans son intégralité à l'échelle nationale.

Indicateurs Orientations : 6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau

- l'établissement des sous indicateurs nationaux
- l'élaboration de plans de travail et de budgets ;
- la mobilisation de financements ;
- le suivi et l'évaluation des progrès en matière de coordination ;
- le rôle de soutien des organisations transfrontières

Par ailleurs, le Cameroun pourra solliciter l'assistante technique de l'ONU EAU en vue de l'étude et de la mise en place d'un projet permettant le suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun.

## SECTION V : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TCHAPMI, P., 2018, Rapport du Processus de coordination de suivi de l'ODD 6 dans son intégralité au Cameroun, implémentation du processus de renseignement des indicateurs de l'ODD6 de l'initiative GEMI au CAMEROUN

AMCOW, 2018, *Rapport 2018 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique – Rapport régional concernant l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la mise en œuvre de la GIRE* ;

MINEPAT, 2017, *Document national de contextualisation et de priorisation des objectifs de développement durable (ODD) pour le Cameroun, 2017.*

UN WATER, 2017, *Guide pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable 6 – Bonnes pratiques concernant les systèmes de suivi des pays*

UNICEF, 2017, *WASH dans l'agenda 2030 Nouveaux indicateurs globaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène*

INS, 2015, *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5) 2014 Rapport de résultats clés,*

FONTEH, M.F., 2003. *Water for people and the environment. Cameroon water development report.* United Nations." Economic commission for Africa Addis Abeba, Ethiopia.

Tec., 2005. *Catalyser le changement : manuel de développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des stratégies d'efficacité de l'eau.* Global Water Partnership. Stockholm, Suède. 48 P

BIDJOCKA J.P. (2007), « Etude institutionnelle pour la mise en place d'un organe régional de coordination et des structures nationales de gestion des ressources en eau au sein de la CEEAC. »

MINEE, 2007, « *Politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural* », Rapport d'étude, 50 pages

MINEE, 2008, Service des inspections : « *volumes d'eau prélevés par quelques unités agro-industrielles* », Rapport d'étude.

MINEE/GWP-CMR, 2009, « *Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre socioéconomique et financier* ».

MINEE/GWP-CMR, 2009, « *Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines* ».

MINEE/GWP-CMR, 2009, « *Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : Connaissances et usages de ressources en eau* ».

MINEE/GWP-CMR, 2009, « *Etat des lieux du secteur de l'eau du Cameroun : eau et environnement* ».

### **LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DU SECTEUR DE L'EAU LES LOIS**

LOI N° 98/005 du 14 avril 1998 portant REGIME DE L'EAU

#### **LES DECRETS**

DECRET N° 2001/161/PM du 08 mai 2001 Fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau

DECRET N° 2001/162/PM du 08 mai 2001 Fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux

DECRET N° 2001/163/PM du 08 mai 2001 Réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables

DECRET N° 2001/164/PM du 08 mai 2001 Précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales

DECRET N° 2001/165/PM du 08 mai 2001 Précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution. Annexe Relative à la demande d'autorisation de déversement d'eaux usées industrielles réglementée par ce dernier décret.

## **SECTION VI : ANNEXES**

---

### **Annexe 1 : Rapport de l'atelier technique de cadrage (n°1)**

**Annexe 2** : Questionnaire l'évaluation du degré de mise en œuvre de la GIRE (Cameroun 2017)

**Annexe 3** : Projet de décision portant création de l'unité de coordination de suivi de l'ODD6

A produire à l'issue de l'Atelier 2

**Annexe 4 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)**

| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|   | Question de l'indicateur 6.5.1   | Indicateurs de ODD associés  | Justification   |
| 1. Environnement Favorable  | <b>1.2 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux?</b>   |  |   |
|   | 2.a Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalent   | ODD 6 : Eau propre et assainissement   | 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement   |
|   | 2.b Plans de gestion des bassins/aquifères basés sur la GIRE ou équivalent   |  | 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel  |
|   | 2.c Accords pour la gestion des eaux transfrontalières dans le bassins/aquifères les plus importants   |  |   |
|   | <b>1.2 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux?</b>   |  |   |
|   | 2.a Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalent   | ODD 6 : Eau propre et assainissement   | 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement   |
| 2.b Plans de gestion des bassins/aquifères basés sur la GIRE ou équivalent  | 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel   |  |   |
| 2.c Accords pour la gestion des eaux transfrontalières dans le bassins/aquifères les plus importants                      |  |  |   |
| 2. Institutions et Participations   | <b>2.1 Quel est le statut des institutions pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national?</b>  |  |   |
|   | 1.a Capacité des autorités gouvernementales nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent   | ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces   | 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale |
|   | 1.b La coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion |  |   |
| 1.c Participation des citoyens dans la politique, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau national |  | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante |   |

| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| Question de l'indicateur 6.5.1   | Indicateurs de ODD associés  | Justification  |   |
|  | 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population | tels que les études d'impact environnemental et social.  |   |
| 1.d Participation des entreprises dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national.        |  | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante   |   |
| 1.e Des objectifs spécifiques au genre intégrés dans la gestion des ressources en eau au niveau national                               | ODD 5 : Égalité entre les sexes  | 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans parlements nationaux et les administrations locales   | Donner aux femmes la possibilité d'occuper des postes de décision est très important et n'affecte pas seulement les décisions dans le secteur de l'eau mais dans tous les secteurs.   |
| 1.f Développer les capacités liées à la GIRE au niveau national  | ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques   | 13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement | Le renforcement des capacités est une activité qui est tout à fait nécessaire dans tous les secteurs et à tous les niveaux, donc le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau affectera non seulement le secteur de l'eau, mais aussi les secteurs financier, agricole, sanitaire et même éducatif entre autres.  |
| <b>2.2 Quel est le statut des institutions de mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?</b>  |  |  |   |
| 2.a Organisations au niveau des bassins/aquifères ou équivalents pour piloter la mise en œuvre des plans de la GIRE                    |  |  |   |
| 2.b Participation des citoyens dans l'élaboration des politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau local | ODD 6 : Eau propre et assainissement   | 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement  | Encourager la population locale à participer à tous les niveaux peut être rendu effectif par la mise en œuvre de politiques et de procédures opérationnelles qui définissent le rôle et le degré de participation de la population locale.  |
| 2.c Objectifs sexospécifiques au niveau infranational  | ODD 5 : Égalité entre les sexes  | 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe  | Donner aux femmes la possibilité d'occuper des postes de décision est très important et n'affecte pas seulement les décisions dans le secteur de l'eau mais dans tous les secteurs.   |
| 2.d Objectifs et plans spécifiques au genre au niveau transfrontalier  |  | 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction  |   |
| 2.e Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontalières des bassins et aquifères les plus importants                    | ODD 6 : Eau propre et assainissement   | 5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres   | Les femmes au niveau de la prise de décision ne doivent pas nécessairement s'arrêter au niveau local et national, elles doivent être appliquées dans tous les pays à un niveau transfrontalier. Les pays doivent établir des textes et des législations permettant aux femmes d'accéder à tous les niveaux de prise de décision, tant au niveau national que transfrontalier. Les organismes de bassin transfrontaliers doivent inclure les femmes dans le conseil de décision. |
|  |  | 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel   |   |

| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)                  |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  | Question de l'indicateur 6.5.1  | Indicateurs de ODD associés   | Justification  |
| 3. Instruments de gestion  | <b>3.1 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national?</b>                     |   |  |
|  | 1.a Suivi national de la disponibilité de l'eau (inclut les eaux de surface et/ou souterraines, selon le pays).                             | ODD 6 : Eau propre et assainissement  | 6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau   |
|  | 1.b Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau, au niveau national (comprend les eaux de surface/ou souterraines selon le pays). |   | 6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles   |
|  |   |   | ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable  |
|  | 1.c Contrôle de la pollution au niveau national   | ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques  | 13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale |
|  |   | ODD 3 : Bonne santé et bien-être  | 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires  |
|  |   |   | 3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)                            |
|  |   | ODD 6 : Eau propre et assainissement  | 6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger   |
|  |   |   | 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne   |
|  | ODD 11 : Villes et communautés durables   | 11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.           |  |
| ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques | 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes   |   |  |
| 1.d Gestion nationale des écosystèmes tributaires de l'eau               | ODD 6 : Eau propre et assainissement  | 6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau   |  |
|  | ODD 15 : Vie terrestre  | 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) |  |

La surveillance de la disponibilité de l'eau facilitera également la surveillance de son efficacité.

Le contrôle de la pollution à la source est vital et essentiel à tous les niveaux. Les pays peuvent avoir tendance à appliquer des outils tels que les principes du pollueur-payeur et d'autres principes connexes pour réduire la pollution des masses d'eau et autres écosystèmes vitaux. Les déchets solides, les déchets liquides et même les rejets gazeux sont tous susceptibles de polluer l'environnement s'ils ne sont pas bien traités et éliminés correctement.

La protection des zones humides et d'autres sites importants pour la biodiversité est vitale pour la durabilité de ces sites. une gestion appropriée est nécessaire pour assurer la durabilité de ces sites.

| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
|   | Question de l'indicateur 6.5.1   | Indicateurs de ODD associés                                   |   | Justification   |
|   |  | ODD 2 : Faim « zéro »   | 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable  | L'agriculture, et plus particulièrement l'agriculture irriguée, est de loin le principal secteur économique utilisant les ressources en eau douce. L'agriculture durable exige donc que ce niveau d'utilisation de l'eau douce pour l'irrigation reste dans des limites acceptables.  |
|   | 1.e Instruments de gestion pour réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau au niveau national              | ODD 11 : Villes et communautés durables                       | 11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) | L'élaboration d'instruments de gestion des catastrophes liées à l'eau ou à d'autres catastrophes naturelles est un outil de gestion important qui n'est pas seulement utilisé dans le secteur de l'eau, mais qui pourrait être utilisé dans différents secteurs comme le Cadre de Sendai pour la gestion des catastrophes nationales. |
|   |  |   | 11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes   |   |
|   |  | ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les catastrophes | 13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes   |   |
| <b>3.2 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux?</b> |  |   |   |   |
|   | 2.a Instruments de gestion des bassins   | ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs       | 17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération   | Les organismes de bassin, les organes de gestion de bassin et autres sont autant d'outils mis en place pour gérer non seulement les ressources en eau mais l'ensemble du bassin.  |
|   | 2.b Instruments de gestion des aquifères   |   |   |   |
|   | 2.c Partage des données et des informations à tous les niveaux dans les pays                                       | ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures              | 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie  | Pour un meilleur fonctionnement et une meilleure gestion des ressources naturelles, le partage des données et de l'information est très important, car il contribue également au renforcement des capacités et au partage des connaissances avec et entre d'autres pays.  |
|   | 2.d Partage des données et des informations transfrontalières entre les pays                                       | ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces              | 16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information  |   |
|   |  | ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs       | 17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet   |   |
| 4. Financement  | 4.1 Quel est l'état du financement pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national ? |   |   |   |
|   | 1.a Budget national pour l'investissement incluant les infrastructures liées aux ressources en eau                 | ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable                 | 7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars  | Le budget mobilisé d'un pays comprendra le budget pour la gestion des ressources en eau et le développement et la gestion de l'électricité.   |

| Tableau 5 : Interactions (liens ODD6 et les autres ODD)  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
|  | Question de l'indicateur 6.5.1  | Indicateurs de ODD associés                             |   | Justification   |
|  |   |   | 7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable |   |
|  | 1.b Budget national pour les coûts récurrents des éléments de la GIRE   | ODD 15 : Vie terrestre                                  | 15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes  | Le soutien des entreprises privées et publiques aux différents projets de développement qui se déroulent dans un pays contribuera largement à l'augmentation du budget.                                 |
| 4.2 Quel est l'état du financement de la mise en œuvre et de la gestion des ressources en eau à d'autres niveaux ? |   |   |   |   |
|  | 2.a Budgets infranationaux ou des bassins pour des investissements incluant des infrastructures pour les ressources en eau  | ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs | 17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.  | Un système décentralisé permet le décaissement de fonds aux niveaux national et infranational pour une meilleure gestion et un meilleur investissement dans différents projets au niveau communautaire. |
|  | 2.b Recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins, aquifères ou au niveau sous national |   |   |   |
|  | 2.c Financement pour la coopération transfrontalière  | ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure         | 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures   | La coopération transfrontalière peut servir d'outil financier pour les différents pays impliqués dans le partenariat.   |
|  |   | ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs | 17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)  |   |

## Annexe 5 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2020-2023-P1

**Tableau 6 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2020-2023-P1**

|  | Note 2017  | Note 2021 | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle  | P1 : Actions horizon 2023  |  |
|--|--|-----------|--|---|--|--|
| <b>1.1 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau national ?</b> |  |           |  |   |  |  |
| 1. Environnement Favorable   | 1.a Politique nationale en matière de ressources en eau, ou équivalent   | 10        | 40   | Elle est basée sur la GIRE, est approuvée par le gouvernement et commence à être utilisée par les autorités pour guider les travaux.  | Validation de la politique par le gouvernement   | 1. Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau   |
|  | 1.c Plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ou équivalent  | 20        | 40   | Approuvé par le gouvernement et commence à être utilisé par les autorités.  | PANGIRE (débuté en 2006) à faire approuver par le gouvernement   | 2. Elaboration des SDAGES  |
|  | 1.2 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux ?   |           |  |   |  |  |
| TOTAL  | 30   | 38        |  |   |  |  |
| <b>2.1 Quel est le statut des institutions pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?</b>   |  |           |  |   |  |  |
| 2. Institutions et Participations  | 1.a Capacité des autorités gouvernementales nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent   | 30        | 40   | Les autorités ont reçu un mandat clair pour diriger la mise en œuvre de la GIRE et ont la capacité de diriger efficacement son plan de formulation.                                 | Objectif de 40 fin 2019 puis de 50/60 fin 2020/2021 Procéder à l'évaluation des besoins en termes de renforcement de capacités de la DGRE  | 3. Plan d'action de renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau.   |
|  | 1.b La coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion | 40        | 60   | Participation : Des opportunités pour les différents secteurs de prendre part aux processus politiques, de planification et de gestion.   | Passer de 40 à 60 grâce au comité de suivi de l'ODD 6  | 4. Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE 'opérationnalisation des CNE, CTE ; |
|  | 1.d Participation des entreprises dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national.  | 20        | 40   | Une consultation régulière entre le gouvernement et les entreprises sur la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau  | Passer au niveau de consultation grâce au PNE Cameroun Réussir à attirer le secteur privé afin de mobiliser davantage de financements (le PNE Cmr doit réactiver ses partenariats avec le secteur privé) | 5. Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau  |
|  | 1.e Des objectifs spécifiques au genre intégrés dans la gestion des ressources en eau au niveau national   | 20        | 40   | La question du genre est intégrée dans les plans nationaux mais avec une mise en œuvre et un budget limité.   | Effectuer une analyse de la prise en compte du genre dans la politique nationale de l'eau (est-ce que la notion de genre est bien intégrée ?)  | 6. Appui à la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau                                   |
|  | 1.f Développer les capacités liées à la GIRE au niveau national  | 20        | 40   | Certaines initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en train d'être mises en œuvre, mais la couverture spatiale et la palette des intervenants sont limitées | Le score est d'ores et déjà passé à 40 Comment renforcer davantage les formations proposées ?  | 7. Plan d'action de renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau.   |
|  | <b>2.2 Quel est le statut des institutions de mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?</b>  |           |  |   |  |  |
| 2.e Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontalières des bassins et aquifères les plus importants                                      | 60   | 80        | Le mandat du/des cadre(s) organisationnel (s) est en grande partie rempli. | Nouveau score à atteindre d'ici 2021  | 8. Création des OBT dans les bassins transfrontaliers dépourvus  |  |
| TOTAL  | 34   | 44        |  |   |  |  |
| <b>3.1 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?</b>                                 |  |           |  |   |  |  |
| <b>3.2 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?</b>                                 |  |           |  |   |  |  |
| 3. Instruments de gestion  | 1.e Instruments de gestion pour réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau au niveau national  | 40        | 60   | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate des zones à risque.  | Il n'y a pas de système préventif, il faudrait réaliser une carte des zones à risque   | 9. Appui à la réalisation des cartes de zones à risques  |
|  | 2.c Partage des données et des informations à tous les niveaux dans les pays   | 20        | 40   | Des accords d'échange et de partage d'informations existent mais de façon un peu plus axée sur le long terme entre les principaux fournisseurs de données et les utilisateurs.      | Création de collaborations et d'un cadre de concertation entre les principaux utilisateurs   | 10. Renforcement du système d'information et des outils d'évaluation, planification et gestion des ressources en eau                       |
|  | TOTAL  | 37        | 41   |   |  |  |
| 4. Financement   | 2.c Financement pour la coopération transfrontalière   | 40        | 60   | Financement inférieur à 75% de ce qui était prévu comme contribution et qui était établi par des dispositions réglementaires.   | Voir avec le MINEPAT   | 11. Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau   |
|  | TOTAL  | 36        | 40   |   |  |  |
| TOTAL GENERAL  | 34   | 41        |  |   |  |  |

**Annexe 6 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2024-2025-P2**

**Tableau 7 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2023-2025-P2**

|  | NOTE 2025 | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle   | PAP 2023 -2025  |
|--|-----------|--|--|---|
| <b>1.1 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau national ?</b>                     |           |  |  |   |
| 1.a Politique nationale en matière de ressources en eau, ou équivalent   | 60        | Elle est en train d'être utilisée par la majorité des autorités concernées pour guider les travaux.  | 75% des collectivités territoriales utilisent cette politique pour guider leurs travaux selon les rapports du CNE  | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement |
| 1.b Loi(s) nationale(s) sur les ressources en eau  | 40        | Basée sur la GIRE, approuvée par le gouvernement et commence à être utilisée par les autorités.  | Loi(s) nationale(s) sur les ressources en eau révisées basées sur la GIRE validées par le gouvernement : Version revue de la "Loi portant régime de l'Eau" en cours d'être mise en œuvre   | Révision de la Loi portant régime de l'eau  |
| 1.c Plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ou équivalent  | 60        | En train d'être mis en œuvre par la majorité des autorités concernées.   | PANGIRE finaliser en 2020, endosser en 2021, et mis en œuvre par les acteurs a partir de 2022  | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau  |
| <b>1.2 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux?</b>   |           |  |  |   |
| 2.a Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalent   | 40        | Basées sur la GIRE, approuvées par la majorité des autorités et commencent à être utilisées pour guider les travaux.   | Il existe les lettres de politiques d'hydraulique urbains et le document de politique de l'hydraulique rural (PAEPAR) qui sont approuvé qui nécessite d'être analyser pour vérifier leurs contenus par rapport à la GIRE, et l'état de leurs mises en œuvre. Dans le contexte de la décentralisation, des documents de politique au niveau des CTD pourra beaucoup aider | Opérationnalisation des instruments de la GIRE suivant l'orientation de la GIRE   |
| 2.b Plans de gestion des bassins/aquifères basés sur la GIRE ou équivalent   | 80        | Les objectifs des plans sont systématiquement atteints dans la majorité des bassins/aquifères.   | Le plaidoyer pour transformer en agence de gestion du bassin de la Sanaga. Nécessité de prendre en compte la mise en place des Organisme de gestion des bassins au niveau national (interne) dans le processus de révision de la loi (en cours). Si validé en 2022, les Agence de bassin seront opérationnelle avant 2023  | Elaboration et mise en œuvre des SDAGE conforme à la GIRE à l'échelle du Bassin   |
| 2.c Accords pour la gestion des eaux transfrontalières dans les bassins/aquifères les plus importants  | 80        | La plupart des dispositions des accords sont mises en œuvre  | Avec le changement climatique, les eaux souterraines seront une priorité pour la gestion efficace de nos ressources en eau. Donc, des aquifères seront considérer dans la mise en place des OBt  | Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE   |
| 2.d ETATS FEDERES SEULEMENT: Lois provinciales/étatiques sur les ressources en eau   | N/A       | N/A  | N/A  |   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>60</b> |  |  |   |
| <b>2.1 Quel est le statut des institutions pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?</b>   |           |  |  |   |
| 1.a Capacité des autorités gouvernementales nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent   | 60        | Les autorités ont la capacité de diriger efficacement le plan de mise en œuvre de la GIRE.   | 60% du personnel capacités et s'approprient le processus, Passer de 40 à 60 grâce au comité de suivi de l'ODD 6 : Accompagnement continue des autorités par les PTF (UNESCO/GWP/UNICEF/PNUD) sur la GIRE   | Mise en œuvre du PANGIRE  |
| 1.b La coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion | 80        | Représentation : Consultations officielles entre les différents secteurs gouvernementaux avec l'objectif d'un accord sur les décisions collectives portant sur les questions et activités importantes. | Objectif de rendre le Comité National de l'Eau opérationnelle. Mise en place d'un cadre pour la gestion des bassins / aquifère a l'intérieur du pays   |   |
| 1.c Participation des citoyens dans la politique, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau national  | 80        | Participation : Des opportunités régulières pour que les parties prenantes prennent part aux processus politiques, de planification et de gestion.   | Prise en compte de la Décentralisation dans la loi portant régime de l'eau : capitalisation systématique du processus de réalisation des EIES dans le cadre de la réalisation des projets d'eau  | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau  |

**Tableau 7 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2023-2025-P2**

|  | NOTE 2025   | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle   | PAP 2023 -2025  |
|--|---|--|--|---|
| 1.d Participation des entreprises dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national.        | 60  | Peu de possibilités offertes pour la participation du secteur privé dans des activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau                                | Engagement des autorités dans l'agenda 2030 sur les ODDs, qui nécessite une participation accrue du secteur privé dans les activités de développement des états : Près de 40% du secteur privées ont la possibilité de prendre part aux activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau |   |
| 1.e Des objectifs spécifiques au genre intégrés dans la gestion des ressources en eau au niveau national                               | 60  | La question du genre est intégrée dans les plans nationaux, mais partiellement financé et avec des objectifs en partie atteints  | Les stratégies sectorielles validées des principaux ministères prennent en compte l'aspect genre   |   |
| 1.f Développer les capacités liées à la GIRE au niveau national  | 60  | Des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont en train d'être mises en œuvre et la couverture géographique de même que la palette des intervenants sont acceptables | Au moins 50% du personnel des collectivités territoriales ont été formés à la GIRE   |   |
| <b>2.2 Quel est le statut des institutions de mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?</b>  |   |  |  |   |
| 2.a Organisations au niveau des bassins/aquifères ou équivalents pour piloter la mise en œuvre des plans de la GIRE                    | 40  | Les autorités ont un mandat clair pour diriger la mise en œuvre de la GIRE et ont la capacité de diriger efficacement son plan de formulation  | Le document montrant la création des organisations des bassins ! aquifères et les rapports de leurs activités  |   |
| 2.b Participation des citoyens dans l'élaboration des politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau local | 60  | Consultation : Les autorités gouvernementales demandent régulièrement aux parties prenantes des informations, des retours d'expériences et leurs avis.                                     | Comité local de l'eau existant et fonctionnel  | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau          |
| 2.c Objectifs sexospécifiques au niveau infranational  | 60  | Le genre abordé dans les plans infranationaux, mais partiellement financé et avec des objectifs en partie atteints.  | 50% des objectifs sexo-spécifiques sont abordés dans le développement des budgets pour les CTD   |   |
| 2.d Objectifs et plans spécifiques au genre au niveau transfrontalier  | 60  | Le genre intégré dans les plans transfrontaliers, mais partiellement financé et avec des objectifs en partie atteints.   | Les rapports d'activités des organismes des bassins indiquent la mise en œuvre des objectifs liés au genre   |   |
| 2.e Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontalières des bassins et aquifères les plus importants                    | 80  | Le mandat du/des cadre(s) organisationnel (s) est en grande partie rempli.   | Nouveau score à atteindre d'ici 2025   |   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>64</b>   |  |  |   |
| <b>3.1 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?</b>               |   |  |  |   |
| 3. Instruments de gestion  | 1.a Suivi national de la disponibilité de l'eau (inclut les eaux de surface et/ou souterraines, selon le pays).                             | 60   | Un système de suivi national sur le long terme est réalisé avec une couverture adéquate, mais son utilisation par les parties prenantes est limitée.   | Existence des services de suivi de l'information sur l'eau dans les délégations régionales                |
|  | 1.b Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau, au niveau national (comprend les eaux de surface/ou souterraines selon le pays). | 60   | Des instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate dans tous les secteurs d'utilisation de l'eau et dans tout le pays.   | Les instruments de gestions sont mis en œuvre dans les CTD et les rapports de mise en œuvre sont produits |
|  | 1.c Contrôle de la pollution au niveau national   | 60   | Des instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate dans les différents secteurs et dans le pays.   | Les CTD sont responsabilisés dans le processus du contrôle de la pollution au niveau local                |
|  | 1.d Gestion nationale des écosystèmes tributaires de l'eau  | 60   | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate pour différents types d'écosystèmes à   | Les CTD sont responsabilisés dans la gestion des écosystèmes au niveau local                              |

**Tableau 7 Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2023-2025-P2**

|   | NOTE 2025 | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle  | PAP 2023 -2025   |
|---|-----------|--|---|--|
|   |           | travers. Les besoins en eau sont analysés dans certains cas.   |   |  |
| 1.e Instruments de gestion pour réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau au niveau national                       | 80        | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une très bonne couverture des zones à risque et sont efficaces.   | Capitalisation des inspecteurs de l'eau   |  |
| <b>3.2 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?</b>    |           |  |   |  |
| 2.a Instruments de gestion des bassins  | 60        | Des instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate dans tous les secteurs d'utilisation de l'eau et dans tout le pays.                               | la gestion de l'eau au niveau national a travers la création des agence de bassin dans la pays. Responsabilisation et capitalisation des CTDs pour faire la police de l'eau   |  |
| 2.b Instruments de gestion des aquifères  | 40        | Quelques instruments de gestion au niveau des aquifères mis en œuvre un peu plus sur le long terme, mais avec une couverture géographique restreinte et un nombre limité de parties prenantes. | Intérêt accru de la communauté internationale sur la gestion des eaux souterraine à travers l'ODD 6.5.2. Importance accrue d'utilisation des eaux souterraine dans les villes et centres à forte densité de population pour AEPHA.  |  |
| 2.c Partage des données et des informations à tous les niveaux dans les pays  | 60        | Des instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate dans les différents secteurs et dans le pays.   | Opérationnalisation du SIE en mettant en contribution les CTDs et les services déconcentrer de la Direction Générale de IRGM  |  |
| 2.d Partage des données et des informations transfrontalières entre les pays  | 60        | Des accords d'échange et de partage de données et d'informations mis en œuvre de manière adéquate.   | Adhésion formelle du Cameroun a la Convention de l'Eau de 1992 et sa ratification. Nécessité de renforcer le suivi et améliorer le partage des données pour être en règle avec la Convention. Aussi, nécessité de mettre en œuvre la convention de la CBLT sur le partage des données, etc. | Elaboration mise en œuvre du processus d'adhésion à la convention sur l'eau de 1992. |
| <b>TOTAL</b>  | <b>60</b> |  |   |  |
| <b>4.1 Quel est l'état du financement pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national ?</b>   |           |  |   |  |
| 1.a Budget national pour l'investissement incluant les infrastructures liées aux ressources en eau                          | 40        | Budget suffisant alloué pour les investissements prévus, mais pas assez de fonds distribués ou mis à disposition.  | Meilleure suivi des ressources en eau et recouvrement des couts liée a l'utilisation et la pollution des eaux (mise en œuvre effective des PPP et PUP), et développement des projets "mature".  | Renforcement du cadre réglementaire  |
| 1.b Budget national pour les coûts récurrents des éléments de la GIRE   | 40        | Budget alloué au moins à la moitié des éléments mais insuffisant pour les autres.  | Reconnaissance accrue de l'importance des ressources en eaux douce dans l'économie du pays avec une attention a sa gestion. Développement des instruments de gestion, et nécessité de coordination.   | Elaboration mise en œuvre du manuel de suivi évaluation                              |
| <b>4.2 Quel est l'état du financement de la mise en œuvre et de la gestion des ressources en eau à d'autres niveaux ?</b>   |           |  |   |  |
| 2.a Budgets infranationaux ou des bassins pour des investissements incluant des infrastructures pour les ressources en eau  | 60        | Budget suffisant alloué et fonds distribués pour tous les programmes ou projets prévus   | Capitalisation du processus de décentralisation en cours, et nécessité pour les CTD d'assurer les services des bases  | Opérationnalisation de le décentralisation   |
| 2.b Recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins, aquifères ou au niveau sous national | 80        | Les recettes tirées des taxes, couvrent la plupart des activités de la GIRE.   | Mise en œuvre des décrets relatifs aux principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur (PUP-PPP).   | Opérationnalisation des règlements en cours  |
| 2.c Financement pour la coopération transfrontalière  | 80        | Financement supérieur à 75% de ce qui était prévu comme contribution et qui était établi par des dispositions réglementaires   | Respect des engagements auprès des OBTS comme CICOS, CBLT, ABN, etc.  | Plan d'action des OBTS à l'échelle du Cameroun                                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>60</b> |  |   |  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  |           |  | <b>61</b>   |  |

## Annexe 7 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3

| Tableau 8 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3                   |  |   |   |   |                           |  |
|--|--|---|---|---|---------------------------|--|
|  |  | NOTE 2030   | Objectif Correspondant à Atteindre  | Analyse situationnelle  | P3 : Actions horizon 2030 |  |
| 1.1 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE au niveau national ? |  |   |   |   |                           |  |
| 1. Environnement Favorable   | 1.a Politique nationale en matière de ressources en eau, ou équivalent   | 90  | Les objectifs de la politique sont systématiquement atteints.   | 95% des collectivités territoriales utilisent cette politique pour guider leurs travaux selon les rapports du CNE   |                           |  |
|  | 1.b Loi(s) nationale(s) sur les ressources en eau  | 95  | En train d'être utilisée par la majorité des autorités concernées.  | Loi(s) nationale(s) sur les ressources en eau révisées basées sur la GIRE validées utilisées dans les travaux par les autorités.  |                           |  |
|  | 1.c Plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ou équivalent  | 90  | Les objectifs du plan sont systématiquement atteints.   | 90% des collectivités territoriales utilisent le PANGIRE pour guider leurs travaux selon les rapports du CNE  |                           |  |
|  | 1.2 Quel est l'état des politiques, des lois et des plans visant à soutenir la GIRE à d'autres niveaux ?   |   |   |   |                           |  |
|  | 2.a Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalent   | 80  | Sont en train d'être utilisées par la majorité des autorités concernées pour guider les travaux.  | Mise en oeuvre des lettre politiques etant tres effective   |                           |  |
| 2.b Plans de gestion des bassins/aquifères basés sur la GIRE ou équivalent                               | 95   | Les objectifs systématiquement atteints au niveau de tous les bassins/aquifères, et sont périodiquement passés en revus et révisés. | Le bon fonctionnement des agences des bassins la mise à jour constant de leur guide de travaux  |   |                           |  |
| 2.c Accords pour la gestion des eaux transfrontalières dans les bassins/aquifères les plus importants    | 95   | Les dispositions des accords sont pleinement mises en œuvre   | Le Cameroun participe de manière équitable au partage des couts et bénéfices dans le cadre de la communauté d'intérêts qui lie les Etats d'un bassin hydrographique partagé Avec l'inclusion de la résilience au changement climatique, le Cameroun développe des systèmes adéquats pour la gestion de ses ressources en eau souterraine. |   |                           |  |
| TOTAL  | 91   |   |   |   |                           |  |
| 2.1 Quel est le statut des institutions pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ?            |  |   |   |   |                           |  |
| 2. Institutions et Participations  | 1.a Capacité des autorités gouvernementales nationales à diriger la mise en œuvre des plans nationaux pour la GIRE ou équivalent   | 90  | Les autorités ont la capacité de diriger efficacement le suivi et l'évaluation périodique du plan de la GIRE.   | 90% du personnel capacités et s'approprient le processus, Passer de 60 à 90 grâce au comité de suivi de l'ODD 6   |                           |  |
|  | 1.b La coordination entre les autorités gouvernementales nationales représentant différents secteurs sur les ressources en eau, la politique, la planification et la gestion | 95  | Co - décision et co-production : Le partage du pouvoir entre les différents secteurs sur les activités conjointes en matière de politiques, de planification et de gestion.   | Rapport d'activité du comité de suivi de l'ODD 6 avec les procès-verbaux de concertation ou de réunion Concertation entre le comité Nationale de l'eau et le comité de suivi de l'ODD 6 et les autres secteurs sur les activités lies à l'eau |                           |  |
|  | 1.c Participation des citoyens dans la politique, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau national  | 95  | Représentation : Représentation officielle des parties prenantes dans les processus étatiques qui contribuent à la prise de décisions sur les questions et activités importantes, le cas échéant.   | Rapports indiquant la présence effective de la population et la représentation de toutes les parties prenantes lors de l'élaboration des projets de l'EIE relatifs à l'eau  |                           |  |
|  | 1.d Participation des entreprises dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau au niveau national.  | 80  | Des opportunités régulièrement offertes pour la participation du secteur privé dans des activités de mise en œuvre, de gestion et d'utilisation des ressources en eau   | Près de 70% du secteur privées ont la possibilité de prendre part aux activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau  |                           |  |
|  | 1.e Des objectifs spécifiques au genre intégrés dans la gestion des ressources en eau au niveau national   | 80  | Des activités financées de manière adéquate et des objectifs en grande partie atteints.   | Les stratégies sectorielles validées des principaux ministères prennent en mette en œuvre l'aspect genre les projets liés au genre sont inclus dans la stratégie sectorielle et réalisés efficacement   |                           |  |

**Tableau 8 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3**

|   |   | NOTE 2030 | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle  | P3 : Actions horizon 2030 |
|---|---|-----------|--|---|---------------------------|
|   | 1.f Développer les capacités liées à la GIRE au niveau national   | 80        | Des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme sont mises en œuvre, avec des résultats efficaces, et la couverture géographique et celle des intervenants sont très bonnes        | Au moins 70% du personnel des collectivités territoriales ont été formés à la GIRE. Une augmentation systématique du nombre de personnes qui s'approprie le processus de GIRE dans les différents ministères, départements et sociétés civiles.   |                           |
| 2.2 Quel est le statut des institutions de mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?                          |   |           |  |   |                           |
|   | 2.a Organisations au niveau des bassins/aquifères ou équivalents pour piloter la mise en œuvre des plans de la GIRE                         | 60        | Les autorités ont la capacité de piloter efficacement la mise en œuvre du plan de la GIRE.   | Textes organiques au niveau des bassins /aquifères utilisés dans les travaux par les autorités le bon fonctionnement des agences des bassins la mise à jour constant de leur guide de travaux   |                           |
|   | 2.b Participation des citoyens dans l'élaboration des politiques, la planification et la gestion des ressources en eau au niveau local      | 80        | Participation : Des occasions régulières pour que les parties prenantes prennent part aux processus pertinents de formulation de politiques, de planification et de gestion au niveau local.       | Rapport d'activité du Comité National de l'Eau existant fonctionnel<br>Rapports indiquant la présence effective de la population et la représentation de toutes les parties prenantes lors de l'élaboration des projets de l'EIE relatifs à l'eau |                           |
|   | 2.c Objectifs sexospécifiques au niveau infranational   | 80        | Des activités financées de manière appropriée et des objectifs en grande partie atteints.  | 70% des objectifs sexospécifiques sont abordé dans le développement des budgets pour les CTD les projets liés au genre sont inclus dans la stratégie sectorielle et réalisés efficacement   |                           |
|   | 2.d Objectifs et plans spécifiques au genre au niveau transfrontalier   | 80        | Des activités financées de manière appropriée et des objectifs en grande partie atteints.  | Existe réellement des objectifs sexospécifiques dans les textes de base des organismes de base Rapports d'activité des bassins transfrontaliers indiquant clairement l'inclusion de projets relatifs au genre et à l'eau                          |                           |
|   | 2.e Cadres organisationnels pour la gestion des eaux transfrontalières des bassins et aquifères les plus importants                         | 90        | Le mandat du/des cadre(s) organisationnel (s) est en grande partie rempli.   | Nouveau score à atteindre d'ici 2030  |                           |
|   | 2.f ETATS FEDERES UNIQUEMENT : Autorités provinciales/Etatiques responsables de la gestion des ressources en eau                            | N/A       | N/A  | N/A   |                           |
|   | <b>TOTAL</b>  | <b>83</b> |  |   |                           |
| 3.1 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ? |   |           |  |   |                           |
| 3. Instruments de gestion   | 1.a Suivi national de la disponibilité de l'eau (inclut les eaux de surface et/ou souterraines, selon le pays).                             | 75        | Un suivi national à long terme est effectué avec une très bonne couverture et une utilisation adéquate de la part des parties prenantes.   | Celle de suivi de l'information sur l'Eau   |                           |
|   | 1.b Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau, au niveau national (comprend les eaux de surface/ou souterraines selon le pays). | 80        | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une très bonne couverture dans tous les secteurs d'utilisation de l'eau et dans tout le pays et ils s'avèrent être efficaces. | Les instruments de gestions sont mis en œuvre dans les CTD et les rapports de mise en œuvre sont produits une meilleure implémentation de la décentralisation dans pratiquement tous les zones du pays  |                           |
|   | 1.c Contrôle de la pollution au niveau national   | 80        | Des instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une couverture adéquate dans les différents secteurs et dans le pays.   | Les CTD sont responsabilisés dans le processus du contrôle de la pollution au niveau local  |                           |
|   | 1.d Gestion nationale des écosystèmes tributaires de l'eau  | 80        | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une très bonne couverture dans différents types d'écosystèmes à travers le pays,  | Les CTD sont responsabilisés dans la gestion des écosystèmes au niveau local  |                           |

**Tableau 8 : Analyse en vue d'Identification des actions prioritaires PAP 2026-2030 -P3**

|   | NOTE 2030 | Objectif Correspondant à Atteindre   | Analyse situationnelle   | P3 : Actions horizon 2030 |
|---|-----------|--|--|---------------------------|
|   |           | et sont efficaces. Les besoins en eau sont analysés pour la plupart du pays.   |  |                           |
| 1.e Instruments de gestion pour réduire les impacts des catastrophes liées à l'eau au niveau national                       | 90        | Les instruments de gestion sont mis en œuvre sur le long terme, avec une très excellente couverture des zones à risque et sont très efficaces.   | Les CTD sont chargés du suivi des catastrophes au niveau local   |                           |
| 3.2 Quel est l'état des instruments de gestion visant à soutenir la mise en œuvre de la GIRE à d'autres niveaux ?           |           |  |  |                           |
| 2.a Instruments de gestion des bassins  | 80        | Des instruments de gestion au niveau des bassins mis en œuvre un peu plus sur le long terme, avec des résultats efficaces et une très bonne couverture géographique et les bonnes parties prenantes.   | Les CTD mettent en œuvre le PANGIRE local  |                           |
| 2.b Instruments de gestion des aquifères  | 90        | Des instruments de gestion au niveau des aquifères mis en œuvre un peu plus sur le long terme, avec une couverture géographique et des parties prenantes adéquate.                                     | La mise en œuvre du PANGIRE Développement d'un système de suivi des aquifères dans tous les zones du pays  |                           |
| 2.c Partage des données et des informations à tous les niveaux dans les pays  | 80        | Les accords d'échange et de partage de données et d'information mis en œuvre de façon un peu plus axée sur le long terme, avec une très bonne couverture dans les différents secteurs et dans le pays. | La mise en œuvre du PANGIRE et de la politique nationale de l'eau<br>Mise en place d'un comité de suivi des échanges de données et d'informations au niveau national |                           |
| 2.d Partage des données et des informations transfrontalières entre les pays  | 70        | Des accords d'échange et de partage de données et d'information mis en œuvre de manière efficace.  | Les pays mettent en œuvre les accords transfrontaliers<br>Mise en place d'un comité de suivi des échanges de données et d'informations au niveau national            |                           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>81</b> |  |  |                           |
| 4.1 Quel est l'état du financement pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national ?          |           |  |  |                           |
| 1.a Budget national pour l'investissement incluant les infrastructures liées aux ressources en eau                          | 80        | Budget suffisant alloué et les fonds distribués pour tous les programmes ou projets prévus   | Accroissement du Montant des investissements liés à l'eau  |                           |
| 1.b Budget national pour les coûts récurrents des éléments de la GIRE   | 90        | Budget alloué pour la plupart des éléments dont quelques-uns sont en cours de mise œuvre   | Accroissement du Montant des investissements liés à l'eau  |                           |
| 4.2 Quel est l'état du financement de la mise en œuvre et de la gestion des ressources en eau à d'autres niveaux ?          |           |  |  |                           |
| 2.a Budgets infranationaux ou des bassins pour des investissements incluant des infrastructures pour les ressources en eau  | 90        | Le financement est disponible et tous les projets prévus sont en cours d'exécution   | Accroissement des budgets infranationaux incluant les infrastructures pour les ressources en eau dans les CTD  |                           |
| 2.b Recettes tirées des prélèvements sur les utilisateurs d'eau au niveau des bassins, aquifères ou au niveau sous national | 90        | Les recettes tirées des taxes, couvrent la plupart des activités de la GIRE.   | Le Processus de la collecte est mis en œuvre par les CTD   |                           |
| 2.c Financement pour la coopération transfrontalière  | 95        | Financement supérieur à 95% de ce qui était prévu comme contribution et qui était établi par des dispositions réglementaires   | Accroissement du financement pour la coopération par le pays.  |                           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>89</b> |  |  |                           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>86</b> |  |  |                           |

## Annexe 8 : CADRE LOGIQUE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE

**Pays et titre du projet :** République du Cameroun – Plan de Mise en œuvre de gestion intégrée des ressources en eau au Cameroun à l’horizon 2030.

**But du projet :** Promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l’environnement et l’amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique.

|                       | Logique d’intervention   | Indicateurs objectivement vérifiables  | Sources et moyens de vérification  | Hypothèse (H) Risques (R) moyen d’atténuation (MA)   |
|-----------------------|--|--|--|--|
| Objectif global       | Améliorer la gouvernance de l’eau                                    | Doter les bassins versant des instruments de gestion.<br>Au moins 4 bassins versant disposent des schémas d’aménagement<br>Baseline seuls les bassins versants transfrontaliers disposent des organes de gestion   | Autorités de bassins transfrontaliers, données du MINEE et GWP Caf   | <b>H</b> : les bassins versant nationaux disposent des organes fonctionnels<br><b>R</b> : conflits d’intérêt des acteurs institutionnels |
| Objectifs spécifiques | <b>OS 1</b> : Améliorer l’environnement institutionnel et législatif | <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Finaliser les documents de politiques en apportant un appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l’eau,</li> <li>2- Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l’environnement</li> <li>3- Mettre en place des organes pour le suivi-évaluation de la mise œuvre de la GIRE</li> </ol>   | <p>Le document de politique</p> <p>Les lois et autre textes législatifs adoptés et promulgués</p> <p>Les organes de gestion mis en place et fonctionnels</p> | R : le cadre institutionnel ne change pas  |
|                       | <b>OS 2</b> : élaborer des instruments de gestion efficace           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Elaborer et mettre en œuvre les SDAGE <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseline : Inexistant</li> <li>- Target : au moins deux bassins versant nationaux ayant des organes de gestion ont développé des SDAGE</li> </ul> </li> <li>2- Renforcer la recherche dans le domaine de l’eau <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base line inexistant</li> <li>- Target : i) appuyer le CRH en finançant au moins 5 stations de collecte des données hydrologique ; ii) appuyer au moins une thématique recherche dans le domaine de la GIRE au CRH et dans les Universités et autre centres de recherche</li> </ul> </li> <li>3- Intégrer effectivement les mécanismes de la GIRE dans la mise en œuvre de la décentralisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseline : inexistant</li> <li>- Target : Au moins 100 communes disposent et mettent effectivement en œuvre leurs PLEA,</li> </ul> </li> <li>4- Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre de la GIRE à divers niveaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseline : inexistant</li> <li>- Target : au moins 300 personnels du MINEE et des autres sectoriels sont formés sur la GIRE</li> </ul> </li> <li>5- Développer des outils et un plan de communication dans le secteur de l’eau <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base line inexistant</li> <li>- Target le plan de communication dans le secteur de l’eau est disponible d’ici 2021</li> </ul> </li> </ol> |  |  |

|                    | Logique d'intervention   | Indicateurs objectivement vérifiables  | Sources et moyens de vérification   | Hypothèse (H) Risques (R) moyen d'atténuation (MA)   |
|--------------------|--|--|---|--|
|                    | OS 3 : élaborer et mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources et de financement durable   | Les programmes et projets en lien avec la GIRE sont financés durablement<br>Base line : inexistant<br>Target au moins 4 Actions prioritaires financées d'ici 2022  |   |  |
| Résultats attendus | <p><b>R1.1</b> Tous les textes impliquant la GIRE sont inventoriés</p> <p><b>R1.2.</b> La loi portant Code de l'eau est adoptée et ses décrets d'application</p> <p><b>R.1.3.</b> Mise en place de l'organe exécutif chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GIRE</p> | <p>La loi portant régime de l'eau est amendée, un inventaire exhaustif de tous les textes réglementaires ayant un lien avec la GIRE est fait et des amendements subséquents engagés pour y incorporer les principes de la GIRE.</p> <p>L'organe exécutif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GIRE est opérationnel</p>     | <p>Les textes réglementaires</p> <p>Les actes de nomination</p>                       | <p>R : les conflits d'intérêt</p> <p>R : l'autonomie financière de l'organe exécutif</p> <p>MA : mettre en place un budget de fonctionnement et des moyens matériels nécessaires pour le démarrage des activités de l'organe</p> |
|                    | <p><b>R2.1.</b> Les sous bassins versants nationaux (Sanaga) disposent des SDAGE</p> <p><b>R2.2.</b> les agences de bassin sont créées et fonctionnelles</p>   | <p>Le nombre effectif de SDAGE élaboré et validé</p> <p>Le nombre d'agences de bassin créées et fonctionnelles</p>   | <p>Actes de création ;</p> <p>Rapports d'activités ;</p> <p>Les SDAGE disponibles</p> |  |
|                    | <p><b>R3.1.</b> un programme de R&amp;D est développé conjointement entre le MINEE, le CRH et les Universités</p> <p><b>R3.2.</b> Les centres documentaires du CRH, du MINEE et des Université sont renforcés</p>  | <p>Les stations hydrométriques du CRH sont appuyées dans la collecte de données relatives au programme de recherche</p> <p>Les chercheurs ont accès à une documentation de pointe sur le domaine de la GIRE, les capacités des chercheurs sont renforcées ; les voyages et autres moments de partage d'expérience sont organisés</p> | <p>Nombre de publications scientifiques</p>   |  |

|  | Logique d'intervention  | Indicateurs objectivement vérifiables   | Sources et moyens de vérification   | Hypothèse (H) Risques (R) moyen d'atténuation (MA)   |
|--|---|---|---|--|
|  | <b>R4.1.</b> les communes disposent des PLEA  | Les PLEA sont élaborés dans chaque commune et intégrés dans les PCD de ces communes.<br>Les PLEA sont mis en œuvre dans le cadre des compétences transférées<br>Nombre d'activités en lien avec la GIRE mises en œuvre dans les communes et leur contribution dans l'amélioration des conditions de vie des populations | Nombre d'activités en lien avec la GIRE mises en œuvre dans les communes et leur contribution dans l'amélioration des conditions de vie des populations | H : les communes intègrent les PLEA dans les PCD   |
|  | <b>R5.1</b> Les capacités des acteurs de mise en œuvre de la GIRE sont renforcées       | Le plan de formation des acteurs est élaboré, validé et adopté, les sessions de formation ont effectivement lieu au niveau central et à d'autre niveau impliquant tous les sectoriels, La GIRE fait partie intégrante des actions gouvernementales  | Nombre de personnels et d'acteurs formés,   | <b>R</b> : les capacités intellectuelles des acteurs sont insuffisantes<br><b>MA</b> : créer des centres de formation pour assurer la formation continue des acteurs |
|  | <b>R6.1</b> Un plan de communication du secteur de l'eau est élaboré et adopté          | La stratégie et le plan de communication sont disponible et mis en œuvre ; les outils et supports de communication développés et diffusés ; un site web développé et opérationnel diffusant les résultats de la mise en œuvre de la GIRE ;  | Le plan et la stratégie de communication, les supports de communication et le site web  | <b>R</b> : le personnel ne sont pas capable d'assurer le service<br><b>MA</b> : renforcer les capacités des acteurs opérationnels                                    |
|  | <b>R7.1</b> : la stratégie de financement du secteur de l'eau est développée et adoptée | La stratégie de financement existe ;<br>Le gouvernement met en place un Fonds National de l'eau en complément ou remplacement du Compte d'affectation spécial (CAS) les mécanismes de financement du fonds sont adoptés et diffusés   | Actes de création et mise en place du fonds, nombre de projets financés par le fonds  | <b>R</b> : les sources de financement du Fonds<br><b>MA</b> : sensibilisation des PTF, le suivi des recettes générées par la loi portant régime de l'eau             |

## Annexe 9 : FICHES DE PROJET

| Code  | Nom de l'action   |
|-------|---|
| P4.1  | Elaboration des SDAGEs  |
| P4.2  | Etude de la stratégie de financement du secteur de l'eau  |
| P4.3  | Renforcement de la recherche dans le secteur de l'eau   |
| P4.4  | Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau   |
| P4.5  | Opérationnalisation du Secrétariat Permanent de la GIRE   |
| P4.6  | Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement |
| P4.8  | Renforcement et opérationnalisation de la décentralisation dans la gestion des ressources en eau  |
| P4.9  | Réforme/ réaménagement institutionnels pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE   |
| P4.10 | Mise en place d'un plan de communication du secteur de l'eau  |
| P4.11 | Plan d'action de Renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau  |

| INSTRUMENT DE GESTION             |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Action P4.1</b>                | <b>Titre : Elaboration des SDAGE dans les sous bassins prioritaires</b>   |
| Objectif                          | Améliorer l'efficacité de la gestion intégrée <b>des</b> ressources en eau dans les sous-bassins du Cameroun par l'élaboration concertée des SDAGE conformément aux principes de la GIRE.   |
|                                   | Les n sous bassins prioritaires des UGE   |
| Zone concernée                    | Pour le court terme : SBV de la Sanaga, SBV de la Bénoué, SBV Fleuve NTEM et SBV de Fleuve Logone   |
| Justification                     | Le pays s'est doté d'une politique nationale de l'eau et d'une nouvelle loi portant sur la gestion de l'eau basée sur les principes fondamentaux de la GIRE, et qui prévoient une gestion par UGE et bassin et par sous bassin. Dans ce contexte, le tout premier outil de planification et de gestion des ressources en eau d'un bassin est le SDAGE   |
| Brève description                 | L'action consistera, dans une démarche participative, à dresser un bilan assez précis des conditions de mise en œuvre du SDAGE dans chacun des sous-bassins concernés. Les projets/programmes à retenir dans les SDAGE sont ceux qui sont en harmonie avec les orientations et objectifs du PANGIRE d'une part, et qui correspondent le mieux aux aspirations et aux besoins des communautés à la base et qui offrent des avantages comparatifs certains en termes de durabilité de la rentabilité économique et de la préservation des écosystèmes vitaux.   |
| Activités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la création de comités de sous bassin</li> <li>• Elaboration de SDAGE</li> <li>• Etat des lieux exhaustifs, des conditions actuelles d'exploitation et de gestion des ressources naturelles des sous-bassins délimités.</li> <li>• Examen des Plans de Développement Communaux des communes concernées, et réalisation d'un inventaire exhaustif de toutes les initiatives et de tous les projets/programmes en cours d'exécution ou projetés ayant trait à l'exploitation, de mise en valeur des ressources naturelles des sous-bassins concernés.</li> <li>• Définition des objectifs spécifiques d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources naturelles des sous-bassins concernés.</li> <li>• Proposition d'un ensemble de programmes d'investissement et projets pilotes de valorisation et de protection des ressources naturelles des différents sous-bassins assortis d'étude de faisabilité économique, conformément aux orientations du SDAGE.</li> <li>• Diffusion et vulgarisation du SDAGE des bassins prioritaires</li> </ul> |
| Résultats attendus                | Nbre SDAGEs sont élaborés et adoptés<br>Le lancement de la création d'agences de sous bassin est effectif   |
| Indicateurs                       | Nombre de SDAGE élaborés et adoptés Nombre d'agences de bassins lancés  |
| Bénéficiaires                     | Directs : Ministère de l'Eau et de l'Energie. Indirects : population, comité des usagers de l'eau   |
| Cout en 000 FCFA                  | <b>121 000</b>  |
| <b>Responsable de l'exécution</b> | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| <b>Programmation</b>              | A court et moyen termes   |

| N° | Activités  | Unité       | Quantité |    |    | PU<br>000<br>FCFA | Montant total 000 CFA |               |           | Coût total<br>000 CFA |
|----|--|-------------|----------|----|----|-------------------|-----------------------|---------------|-----------|-----------------------|
|    |  |             | CT       | MT | LT |                   | CT                    | MT            | LT        |                       |
| 1  | Appui à la création d'agences de sous bassin                     | Sous bassin | 2        | 2  |    | 7 500             | 15 000                | 15 000        |           | 30 000                |
| 2  | Elaboration de SDAGE   | Sous bassin | 2        | 2  |    | 15 000            | 30 000                | 30 000        |           | 60 000                |
| 3  | Diffusion et vulgarisation du SDAGE à l'échelle des sous-bassins | Sous bassin | 2        | 2  |    | 5 000             | 10 000                | 10 000        |           | 20 000                |
|    | <b>Coût de base</b>  |             |          |    |    |                   | <b>55 000</b>         | <b>55 000</b> |           | <b>110 000</b>        |
|    | <b>Gestion et imprévus 10%</b>                                   |             |          |    |    |                   | <b>5 500</b>          | <b>5 500</b>  |           | <b>11 000</b>         |
|    | <b>Coût total</b>  |             |          |    |    |                   | <b>60 500</b>         | <b>60 500</b> |           | <b>121 000</b>        |
|    |  |             |          |    |    |                   |                       |               | Dollar US | 205 085               |
|    |  |             |          |    |    |                   |                       |               | Euro      | 183 333               |

| <b>FINANCEMENT</b>                |   |
|-----------------------------------|---|
| Action P4.2                       | Titre : Etude de la Stratégie de financement du secteur de l'eau  |
| Objectif                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>– assurer la durabilité financière du secteur de l'eau en particulier l'application des instruments économiques de la GIRE : élaborer et faire adopter les textes sur le Compte d'affectation spécial CAS.</li> <li>– Opérationnaliser, diversifier et développer d'autres mécanismes de financement tel que le Partenariat Public Privé ;</li> </ul>  |
| Zone concernée                    | Cameroun  |
| Justification                     | <p>Le gouvernement du Cameroun a montré un engagement politique clair en ce qui concerne l'amélioration des niveaux de financement du secteur. Cependant, les niveaux de financement des dernières années sont encore loin des niveaux estimés nécessaires pour que le pays puisse voir un changement véritable pour atteindre les objectifs assignés au secteur de l'eau.</p> <p>Les principaux obstacles du financement du secteur de l'eau sont liés aux problèmes de coordination et de synergie des interventions, au retard dans l'opérationnalisation des mécanismes de financement de la GIRE (Fonds national de l'eau, principes pollueurs payeurs, etc.) aux insuffisances d'auto financement du secteur et d'engagement des partenaires et des opérateurs privés et décentralisés et aux insuffisances de plaidoyer.</p> <p>La mise en place d'une stratégie nationale de financement du secteur de l'eau est nécessaire pour surmonter l'ensemble de ces problèmes.</p> |
| Brève description                 | <p>L'action consiste à la réalisation des études de la stratégie de financement du secteur de l'eau, qui est à même de créer les conditions favorables à l'implication effective et la participation responsable des acteurs et de différentes structures du secteur de l'eau de l'eau par la mise au point les mesures institutionnelles législatives, réglementaires, institutionnelles et fiscales nécessaires à la création d'un environnement favorable pour financement dans le domaine de l'eau.</p> <p>L'opérationnalisation de cette stratégie est accompagnée par l'étude du fonds national de l'eau et la réalisation d'une campagne de plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs nationaux privés, décentralisés et locaux.</p>  |
| Activités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de la stratégie de financement</li> <li>– Etude du fonds national de l'eau</li> <li>– Missions de plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs nationaux</li> </ul>  |
| Résultats attendus                | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une stratégie de financement est validée et adoptée,</li> <li>– Le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement et ses démembrements sont adoptés et opérationnels aux autres niveaux</li> <li>– les nouveaux mécanismes de financement adoptés dans le cadre de la nouvelle stratégie, sont vulgarisés auprès des PTF et des opérateurs nationaux</li> </ul>  |
| Indicateurs                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de la stratégie de financement validée</li> <li>– Etude du fonds de l'eau validé</li> <li>– Nombre de missions de plaidoyer réalisées</li> </ul>   |
| Bénéficiaires                     | Gouvernement, PTF et opérateurs nationaux. Les autres partenaires et les administrations sectoriels (MINFI et MINEPAT)  |
| Coût en 000 FCFA                  |   |
| <b>Responsable de l'exécution</b> | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| <b>Programmation</b>              | A court terme   |

| N° | Activités  | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |    |    | Coût total<br>000 FCFA |
|----|--|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|----|----|------------------------|
|    |  |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT | LT |                        |
| 1  | Etude de la stratégie de financement                             | FFT   | 1        |    |    | 10 000         | 10 000                 |    |    | 10 000                 |
| 2  | Etude du fonds national de l'eau                                 | FFT   | 1        |    |    | 10 000         | 10 000                 |    |    | 10 000                 |
| 3  | Missions de plaidoyer auprès des PTF et des opérateurs nationaux | FFT   | 1        |    |    | 15 000         | 15 000                 |    |    | 15 000                 |
|    | <b>Coût de base</b>  |       |          |    |    |                | <b>35 000</b>          |    |    | <b>35 000</b>          |
|    | <b>Gestion et imprévus 10%</b>                                   |       |          |    |    |                | <b>3 500</b>           |    |    | <b>3 500</b>           |
|    | <b>Coût total</b>  |       |          |    |    |                | <b>38 500</b>          |    |    | <b>38 500</b>          |

Dollar US 65254

Euro 58333

| INSTRUMENTS DE GESTION     |   |
|----------------------------|---|
| Action P4.3                | Titre : Renforcement de la recherche dans le secteur de l'eau   |
| Objectif                   | Créer un environnement favorable et assurer une coordination efficace entre les différentes structures de recherche et ressources financières pour le domaine de l'eau.   |
| Zone concernée             | Cameroun  |
| Justification              | Plusieurs institutions de recherche sont opérationnelles dans le domaine de l'eau au Cameroun. On peut citer entre autres, les Universités d'Etat du Cameroun, l'IRD, l'ABN, la CBLT, le PNE, etc.<br>Cet environnement de recherche se caractérise par la fragmentation du cadre institutionnel, la faible coordination des interventions, la multiplicité des approches, la faible implication des acteurs/bénéficiaires de prise de décision, de mise en œuvre et de suivi. La complémentarité et les synergies tant souhaitées pour gagner en efficacité et efficience tardent à se généraliser.<br>Le but est de développer les capacités institutionnelles et organisationnelles pour assurer la coordination, et la participation des différentes structures entre les différentes structures de recherche dans le domaine de l'eau dans le but d'accroître le financement (Etat, partenaires, fonds propre, privé). |
| Breve description          | La GIRE vise l'amélioration des conditions d'utilisation et de gestion des ressources en eau. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer les capacités de recherche & développement des universités du Cameroun afin de développer des approches novatrices d'intervention, tant pour l'amélioration de la connaissance, la gestion que pour la valorisation des ressources en eau.  |
| Activités                  | -Appui à l'élaboration d'un programme de R&D dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en l'eau ;<br>-Renforcement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau des universités du Cameroun<br>-Appui aux travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement (nbre de travaux de recherche)<br>-Réalisation de campagnes de sensibilisation sur la R&D dans le domaine de l'eau à destination des jeunes étudiants ;   |
| Résultats attendus         | -Un Programme de R&D dans le domaine de l'eau est élaboré et mis en œuvre<br>-Les travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement (nbre travaux de recherche) sont appuyés ;<br>-Les capacités des centres documentaires des neuf Universités sont renforcées<br>-Etude du programme de R&D validé   |
| Indicateurs                | -Nombre des travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement appuyés<br>-Nombre de centres documentaires renforcés<br>-Nombre de programmes de R&D élaborés et validés  |
| Bénéficiaires              | Universités d'Etat, Institutions et organismes de recherches, PTF, MINRESI et MINSUP, MINMIDT, MINEPDED et MINSANTE   |
| Coûts 000 FCFA             | <b>52 250</b>   |
| Responsable de l'exécution | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| Programmation              | Court terme   |

| N°                             | Activités   | Unité              | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |    |    | Coût total<br>000 FCFA |
|--------------------------------|---|--------------------|----------|----|----|----------------|------------------------|----|----|------------------------|
|                                |   |                    | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT | LT |                        |
| 1                              | Appui à l'élaboration d'un programme de R&D dans le domaine de l'eau ;  | FF                 | 1        |    |    | 5 000          | 5 000                  |    |    | 5 000                  |
| 2                              | Renforcement des capacités de recherche dans le domaine de l'eau des universités du Cameroun                                      | Unité de recherche | 5        |    |    | 3 000          | 15 000                 |    |    | 15 000                 |
| 3                              | Appui aux travaux de recherche dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement (nbre de travaux de recherche) | Unité de recherche | 5        |    |    | 3 000          | 15 000                 |    |    | 15 000                 |
| 4                              | Réalisation sensibilisation de sur les campagnes de R&D dans le domaine de l'eau à destination des jeunes étudiants ;             | Unité de recherche | 5        |    |    | 2 500          | 12 500                 |    |    | 12 500 000             |
| <b>Coût de base</b>            |   |                    |          |    |    |                | <b>47 500</b>          |    |    | <b>47 500</b>          |
| <b>Gestion et imprévus 10%</b> |   |                    |          |    |    |                | <b>4 750</b>           |    |    | <b>4 750</b>           |
| <b>Coût total</b>              |   |                    |          |    |    |                | <b>52 250</b>          |    |    | <b>52 250</b>          |
|                                |   |                    |          |    |    |                | dollar US              |    |    | 88 559                 |
|                                |   |                    |          |    |    |                | Euro                   |    |    | 79 167                 |

| ENVIRONNEMENT FAVORABLE         |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Action P4.4</b>              | <b>Titre : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</b>   |
| Objectif                        | Renforcer la bonne gouvernance sur le plan juridique, dont notamment la revue de la loi portant régime de l'eau et l'élaboration des textes d'application de ladite loi et de la loi d'orientation de la décentralisation ainsi celles portant règles applicables aux Collectivités Territoriales, nécessaires pour la mise en œuvre de la GIRE  |
| Zone concernée                  | Cameroun   |
| Justification                   | En 1998, la loi portant régime de l'Eau a été adoptée et constitue désormais le seul Cadre juridique de gestion des ressources en eau. Elle détermine les modalités de gestion des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun. Elle ne précise pas les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, d'une part, et celles relatives aux aménagements hydroagricoles, d'autre part. La mise en œuvre de cette loi nécessite des textes d'application dont ceux se rapportant à la GIRE. |
| Brève description               | Cette action consiste en la mise en application effective de la loi portant régime de l'eau, elle est axée sur l'élaboration et l'adoption préalables de ses textes d'application.<br>Aussi cette action est initiée pour œuvrer à la vulgarisation de la loi portant régime de l'eau au moyen des supports et canaux appropriés en vue de sa mise en application effective dans un bref délai.  |
| Activités                       | Les textes d'application concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de la loi portant régime de l'eau</li> <li>• Inventaire des décrets, des arrêtés et autres dispositions visés dans la loi portant régime de l'eau.</li> <li>• Elaboration des projets des différents textes visés dans la loi. Organisation des ateliers de validation des textes élaborés.</li> <li>• Vulgarisation /plaidoyer du code de l'eau et de ces décrets d'application</li> </ul>  |
| Résultats attendus              | Textes d'application de la loi portant régime de l'Eau se rapportant à la GIRE élaborés et adoptés ; La loi portant régime de l'Eau et ses textes d'application sont largement diffusés et vulgarisés.   |
| Indicateurs                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de décrets élaborés et concertés</li> <li>• Nombre d'actions d'information, communication et de plaidoyer sur le contenu de la loi</li> </ul>  |
| Bénéficiaires Directs Indirects | Ministère de l'Eau et de l'Energie, PTF et acteurs nationaux publics, privés et population, tous les sectoriels concernés.   |
| Coût 000 FCFA                   | <b>42 350</b>  |
| Responsable de l'exécution      | Ministère de l'Eau et de l'Energie   |
| Programmation                   | Court terme  |

| N°                             | Activités   | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |    |    | Coût total<br>000 FCFA |
|--------------------------------|---|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|----|----|------------------------|
|                                |   |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT | LT |                        |
| 1                              | Révision de la loi portant régime de l'Eau<br>Inventaire des décrets, des arrêtés et autres dispositions visés dans la loi. | FFT   | 1        |    |    | 2 500          | 2 500                  |    |    | 2 500                  |
| 2                              | Elaboration des projets des différents textes visés dans la loi   | FFT   | 1        |    |    | 12 500         | 12 500                 |    |    | 12 500                 |
| 3                              | Organisation des ateliers de validation des textes élaborés.  | FFT   | 1        |    |    | 13 500         | 13 500                 |    |    | 13 500                 |
| 4                              | Vulgarisation /plaidoyer de la loi portant régime de l'eau et de ces décrets d'application                                  | FFT   | 1        |    |    | 10 000         | 10 000                 |    |    | 10 000                 |
| <b>Coût de base</b>            |   |       |          |    |    |                | <b>38 500</b>          |    |    | <b>38 500</b>          |
| <b>Gestion et imprévus 10%</b> |   |       |          |    |    |                | <b>3 850</b>           |    |    | <b>3 850</b>           |
| <b>Coût total</b>              |   |       |          |    |    |                | <b>42 350</b>          |    |    | <b>42 350</b>          |

|           |           |
|-----------|-----------|
| dollar US | 71 780    |
| Euro      | 64 166,67 |

| INSTRUMENTS DE GESTION            |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Action P4.5</b>                | <b>Titre : Création d'un organe exécutif national de suivi-évaluation de la GIRE</b>   |
| Objectif                          | Instituer un Secrétariat Permanent GIRE, en tant qu'organe exécutif national du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GIRE  |
| Zone concernée                    | L'ensemble du territoire du Cameroun   |
| Justification                     | Plusieurs directions sectorielles, services départementaux, collectivités locales ou territoriales, ONG, se superposent et ils interviennent tous dans la gestion de l'eau. Cette coexistence d'une multitude de centres de décision, sans coordination ni harmonisation, peut conduire à des désaccords quant aux objectifs poursuivis et aux usages à privilégier. D'où l'importance de la mise en place d'un véritable organe capable de s'acquitter de ses missions pour pouvoir assurer la coordination et le suivi des initiatives lancées dans le pays et la sous-région et autour des programmes GIRE.<br>La mise en œuvre des actions GIRE est à assurer par le MINEE à travers une structure de mission le UC/GIRE, rattachée au Secrétariat Général de ce ministère et qui est chargée de coordonner l'ensemble des activités de GIRE |
| Brève description                 | Le SP/GIRE est une administration de mission, dont le mandat sera de coordonner la mise en œuvre de la GIRE, en impliquant tous les acteurs du domaine de l'eau qui seront chargés de l'exécution des activités prévues dans les domaines d'action de la GIRE. Pour assurer la pérennité, il est indispensable de mettre en place cet organe de coordination dès le démarrage de la mise en œuvre de la GIRE, et de l'appuyer durant les premières années de son fonctionnement notamment en matière d'appui à la coordination et en matière de suivi-évaluation   |
| Activités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude institutionnelle portant sur la création et la mise en place du UC/GIRE : <i>opérationnalisation du CNE et du comité de Coordination de suivi de l'ODD6 dans son intégralité au Cameroun</i></li> <li>- Renforcement des capacités humaines et matérielles (recrutement du personnel et acquisition du matériel et des équipements, formation),</li> <li>- Recrutement de l'Assistance technique à la coordination de la GIRE</li> <li>- Elaboration d'un cadre de suivi/évaluation de la GIRE</li> <li>- La coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GIRE sont régulièrement et efficacement assurés</li> </ul>   |
| Résultats attendus                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources humaines et matérielles de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre de la GIRE sont renforcées et opérationnelles</li> <li>- Un système de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel</li> </ul>  |
| Indicateurs                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnels recrutés</li> <li>- Nombre de formations réalisées</li> <li>- Nombre de rapports de suivi-évaluation diffusés</li> </ul>   |
| Bénéficiaires                     | Directs : MINEE, Indirects : Les acteurs du secteur de l'eau   |
| Coût 000 FCFA                     | 160 600  |
| <b>Responsable de l'exécution</b> | Ministère de l'Eau et de l'Energie   |
| <b>Programmation</b>              | Court terme  |

| N° | Activités  | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |    |    | Coût total<br>000 FCFA |
|----|--|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|----|----|------------------------|
|    |  |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT | LT |                        |
| 1  | Etude institutionnelle   | FFT   | 1        |    |    | 7 500          | 7 500                  |    |    | 7 500                  |
| 2  | Mise en place de l'organe Exécutif national du suivi-évaluation de la GIRE et renforcement des capacités | FFT   | 1        |    |    | 35 000         | 35 000                 |    |    | 35 000                 |
| 3  | Assistance technique 12 mois   | FFT   | 1        |    |    | 54 000         | 54 000                 |    |    | 54 000                 |
| 4  | Elaboration et mise en place de système de suivi-évaluation  | FFT   | 1        |    |    | 49 500         | 49 500                 |    |    | 49 500                 |
|    | Coût de base   |       |          |    |    |                | 146 000                |    |    | 146 000                |
|    | Gestion et imprévus 10%  |       |          |    |    |                | 14 600                 |    |    | 14 600                 |
|    | Coût total   |       |          |    |    |                | 160 600                |    |    | 160 600                |

Dollar US 272 203  
Euro 243 333

| ENVIRONNEMENT FAVORABLE    |   |
|----------------------------|---|
| <b>Action P4.6</b>         | <b>Titre : Actualisation et mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires relatives à la protection des ressources naturelles et de l'environnement</b>  |
| Objectif                   | Œuvrer à la révision et à l'actualisation des textes juridiques réglementaires pour tous les usagers des ressources naturelles  |
| Zone concernée             | L'ensemble du territoire du Cameroun  |
| Justification              | <p>Les problèmes de dégradation des ressources naturelles apparaissent comme les plus importants problèmes d'environnement à l'échelle du pays. Sur le plan institutionnel, le partage des rôles et responsabilités entre les différents intervenants n'est pas clair. Les conflits institutionnels ont souvent retardé les décisions et empêché les interventions.</p> <p>Sur le plan juridique, outre les textes qui sont parfois désuets ou incomplets, le problème vient surtout du fait que les lois ne sont pas mises en application faute de réglementation et de moyens de contrôle adéquats. Cela tient également à la coexistence de deux systèmes juridiques, l'un traditionnel, l'autre moderne qui sont souvent en contradiction l'un envers l'autre.</p> <p>La mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires suppose entre autres l'existence d'un cadre institutionnel favorable à la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes ainsi que les éventuels impacts relatifs à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles.</p> |
| Brève description          | <p>L'action porte sur :</p> <p>i) L'actualisation du cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles qui améliore la gestion du secteur, la gestion des chevauchements et les conflits entre acteurs et la protection de ces ressources conformément à la stratégie adoptée.</p> <p>ii) L'actualisation et la mise en œuvre des mesures législatives à travers la vulgarisation des textes qui régissent l'utilisation et la valorisation des ressources naturelles et foncières. (Parachever le cadre réglementaire et vulgariser les textes juridiques sur les organisations de base (loi portant statut des coopératives, loi sur le régime juridique des structures locales de gestion des ressources naturelles, etc.).</p> <p>Cette action proposera des mesures et des directives favorisant le développement agricole, la transformation et la gestion durable de l'environnement et l'écosystème fragile.</p>  |
| Activités                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la révision pour les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et aux domaines agricoles et développement des systèmes de production.</li> <li>- Etude d'actualisation du cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles</li> <li>- Validation des textes juridiques réglementaires pour tous les usagers des ressources naturelles</li> <li>- - Vulgarisation, information et sensibilisation à l'application des textes réglementaires.</li> </ul>   |
| Résultats attendus         | -Les études institutionnelles et réglementaires sont élaborées et validées selon la démarche participative - Campagne d'information et de sensibilisation au niveau des Régions réalisées   |
| Indicateurs                | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etude institutionnelle validée</li> <li>-Etude réglementaire validée</li> <li>-Nombre de sessions de vulgarisation et d'information réalisées</li> </ul>  |
| Bénéficiaires              | Ministère de l'Environnement, Organisations socioprofessionnelles, les services techniques et les Institutions spécialisées de l'Etat, les Collectivités territoriales et des Acteurs non étatiques impliqués dans la mise en œuvre de la GIRE. Ministère de l'Eau et de l'Energie, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature et du Développement durable   |
| Coût 000 FCFA              | <b>92 400</b>   |
| Responsable de l'exécution | MINEPDED et les autres sectoriels   |
| <b>Programmation</b>       | Court terme   |

| N°                             | Activités   | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |    |    | Coût total<br>000 FCFA |
|--------------------------------|---|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|----|----|------------------------|
|                                |   |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT | LT |                        |
| 1                              | Etude de la révision pour les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et aux domaines agricoles et développement des systèmes de production. | FFT   | 1        |    |    | 27 500         | 27 500                 |    |    | 27 500                 |
| 2                              | Etude d'actualisation du cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles  | FFT   | 1        |    |    | 30 000         | 30 000                 |    |    | 30 000                 |
| 3                              | Vulgarisation /plaidoyer de la loi portant régime de l'eau et de ses décrets d'application  | FFT   | 1        |    |    | 18 000         | 18 000                 |    |    | 18 000                 |
| 4                              | Validation des textes juridiques réglementaires pour tous les usagers des ressources naturelles   | FFT   | 1        |    |    | 8 500          | 8 500                  |    |    | 8 500                  |
| <b>Coût de base</b>            |   |       |          |    |    |                | <b>84 000</b>          |    |    | <b>84 000</b>          |
| <b>Gestion et imprévus 10%</b> |   |       |          |    |    |                | <b>8 400</b>           |    |    | <b>8 400</b>           |
| <b>Coût total</b>              |   |       |          |    |    |                | <b>92 400</b>          |    |    | <b>92 400</b>          |
|                                |   |       |          |    |    |                | Dollar US              |    |    | 156 610                |
|                                |   |       |          |    |    |                | Euros                  |    |    | 140 000                |

| INSTRUMENTS DE GESTION            |  |
|-----------------------------------|--|
| Action P4.7                       | Titre : Appui à l'élaboration des PLEA dans les Communes   |
| Objectif                          | Aider à la décision pour la priorisation des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement dans les communes   |
| Zone concernée                    | Zone non concédée à la Camwater et milieu rural dans toutes les communes   |
| Justification                     | Dans le cadre de la décentralisation, de la maîtrise d'ouvrages des communes et des délégations de service, les municipalités sont chargées d'exprimer leurs besoins en eau (AEP, industrielle, agricole, pastorale, etc.). Cette expression qui doit être solvable, s'effectue de façon participative, concertée et responsable avec l'ensemble des usagers au travers des PLEA (Plan Local Eau Assainissement). De ce fait, l'opérationnalisation de la gestion décentralisée des ressources en eau s'appuie sur la mise en œuvre de Plan Local Eau et Assainissement (PLEA). Ce Plan constitue, un outil de planification des besoins en AEPA à l'échelle locale, et définit aussi des priorités à l'aide d'un Plan d'Investissement Prioritaire (PIP) triennal.<br>Les besoins s'expriment à travers les CGPE et les AUE en utilisant des outils comme les PLEA. L'expression de ces besoins doit remonter via la région et plus précisément les CNE qui ne devraient pas faire l'objet d'une suppression. |
| Brève description                 | Afin d'appuyer le processus d'élaboration des PLEA, l'administration sectorielle a diffusé, auprès des communes, des outils d'appui/conseil (loi portant régime de l'eau, fiche type de PLEA, manuel ...) et se mobilise pour la mise en place de la GIRE qui deviendrait l'élément structurant de l'expression des besoins.<br>Les communes élaborent les PLEA avec l'appui/conseil des Délégations Régionales et des Délégations Départementales du MINEE (DREE et DDEE). Pour ce faire, elles suivent un processus de concertation et de dialogue conformément aux principes de la GIRE, entre les parties prenantes locales pour aboutir au plan local de développement concerté et consensuel.<br>Le nombre de communes est de 355.   |
| Activités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat de lieux de l'eau et de l'assainissement dans les communes</li> <li>Élaboration des PLEA pour chacune de ces communes.</li> <li>Vulgarisation / communication des PLEA</li> <li>Mise en œuvre des Plans Locaux Eau et Assainissement</li> </ul>  |
| Résultats attendus                | Un document de planification locale de l'AEPA est élaboré de manière participative, dans chacune des communes concernées.  |
| Indicateurs                       | Nombre de PLEA élaborés  |
| Bénéficiaires                     | Communes, Ministère de l'Eau et de l'Energie, MINDDEVEL et autres administration   |
| Coût 000 FCFA                     | <b>8 161 450</b>   |
| <b>Responsable de l'exécution</b> | Communes, Délégations Régionales et des Délégations Départementales MINEE  |
| Programmation                     | Court, moyen et long terme   |

| N° | Activités  | Unité   | Quantité |     |     | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |           |           | Coût total<br>000 FCFA |
|----|--|---------|----------|-----|-----|----------------|------------------------|-----------|-----------|------------------------|
|    |  |         | CT       | MT  | LT  |                | CT                     | MT        | LT        |                        |
| 1  | Etat de lieux de l'eau et de l'assainissement dans les communes                      | Commune | 100      | 155 | 100 | 5 500          | 550 000                | 852 500   | 550 000   | 1 952 500              |
| 2  | Elaboration et mise en œuvre du Plan Local Eau et Assainissement dans chaque commune | Commune | 100      | 155 | 100 | 7 500          | 750 000                | 1 162 500 | 750 000   | 2 662 500              |
| 3  | Vulgarisation / communication des PLEA   | Commune | 100      | 155 | 100 | 3 000          | 300 000                | 465 000   | 300 000   | 1 065 000              |
| 4  | Mise en œuvre des PLEA   | Commune | 100      | 155 | 100 | 4 900          | 490 000                | 759 500   | 490 000   | 1 739 500              |
|    | Coût de base   |         |          |     |     |                | 2 090 000              | 3 239 500 | 2 090 000 | 7 419 500              |
|    | Gestion et imprévus 10%  |         |          |     |     |                | 209 000                | 323 950   | 209 000   | 741 950                |
|    | Coût total   |         |          |     |     |                | 2 299 000              | 3 563 450 | 2 299 000 | 8 161 450              |
|    |  |         |          |     |     |                |                        | Dollar US |           | 13 832 966             |
|    |  |         |          |     |     |                |                        | Euro      |           | 12 365 833             |

| INSTRUMENTS DE GESTION            |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Action P4.8</b>                | <b>Titre : Renforcement de la GIRE dans le processus de décentralisation</b>   |
| Objectif                          | Garantir une gestion décentralisée de l'eau au niveau régional et local.   |
| Zone concernée                    | Territoire national  |
| Justification                     | Dans un cadre de généralisation de la décentralisation en Afrique, qui apparaît de plus en plus comme pilier fondamental de la démocratie locale et de la bonne gouvernance, une faible participation des acteurs locaux pourrait affecter l'efficacité de la gestion du secteur de l'eau.<br>L'état d'avancement des processus de décentralisation dans le domaine de l'eau varie d'un pays à un autre en raison de la diversité des problématiques et contextes spécifiques. L'étude de ces expériences permettra tout d'abord de savoir le degré d'avance du processus de décentralisation et ensuite de tirer les enseignements utiles pour formuler des recommandations pour une mise en œuvre facile et coordonnée des lois de décentralisation au Cameroun.   |
| Brève description                 | La présente action permettra de : (i) montrer le degré d'efficacité de la décentralisation par rapport à un mode de gestion centralisé (ii) déterminer les principes à mettre en œuvre et les étapes à respecter pour conduire avec pertinence et cohérence la décentralisation en matière de l'eau (iii) définir le modèle de décentralisation adéquat eu égard aux réalités socio-économiques du pays,<br>L'action consiste à la réalisation d'une étude du cadre de la décentralisation avec la formulation des recommandations en matière de gestion et en matière, d'harmonisation du cadre juridique.<br>Cette étude sera précédée par un dialogue national au niveau décentralisé. Les résultats de cette étude et de ce dialogue seront communiqués/vulgariser/plaidoyer auprès des partenaires et acteur du secteur de l'eau. |
| Activités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un cadre et des outils de la gestion décentralisée de l'eau.</li> <li>- Organisation d'une revue annuelle de la gestion décentralisée</li> <li>- Etude du cadre de la décentralisation relatif au secteur de l'eau au Cameroun,</li> <li>- Vulgarisation des documents auprès des acteurs concernés.</li> </ul>   |
| Résultats attendus                | Un Atelier national décentralisé est réalisé et le recueil des avis et attentes consigné et valorisé dans le cadre de la prise de décision Le rapport portant sur le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation dans le secteur de l'eau est élaboré ; Les documents sont vulgarisés auprès des acteurs concernés.   |
| Indicateurs                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude validée</li> <li>- Nombre de sessions de dialogue organisées</li> <li>- Nombre de sessions de vulgarisation et de plaidoyer organisées</li> </ul>   |
| Bénéficiaires                     | Directs : Les ministères et organismes nationaux en charge de l'eau, les ministères et organisme en charge de la décentralisation et/ou des collectivités locales, les organismes privés opérants dans le domaine de l'eau, les partenaires techniques et financiers   |
| Coût 000 FCFA                     | 886 875  |
| <b>Responsable de l'exécution</b> | MINEE, MINDDEVEL, MINEPDED, MINDUH   |
| Programmation                     | Court terme  |

| N° | Activités  | Unité | Quantité |    |    | PU      | Montant total  |    |    | Coût total     |
|----|--|-------|----------|----|----|---------|----------------|----|----|----------------|
|    |  |       | CT       | MT | LT |         | CT             | MT | LT |                |
| 1  | Développement des outils de la GIRE en lien avec la décentralisation | FFT   | 1        |    |    | 7 500   | 7 500          |    |    | 7 500          |
| 2  | Organisation de la revue annuelle de la gestion décentralisée        | FFT   | 1        |    |    | 266 250 | 266 250        |    |    | 266 250        |
| 3  | Vulgarisation des outils   | FFT   | 1        |    |    | 532 500 | 532 500        |    |    | 532 500        |
|    | Coût de base   |       |          |    |    |         | 806 250        |    |    | 806 250        |
|    | Gestion et imprévus 10%  |       |          |    |    |         | 80 625         |    |    | 80 625         |
|    | <b>Coût total</b>  |       |          |    |    |         | <b>886 875</b> |    |    | <b>886 875</b> |

Dollar US 1 503 178

Euro 1 343 750

| INSTITUTION ET PARTICIPATION |  |
|------------------------------|--|
| Action P4.9                  | Titre : Pilotage durable du processus GIRE   |
| Objectif                     | - Œuvrer pour clarifier/redistribuer les rôles et responsabilités entre les acteurs, pour une mise en œuvre efficiente de la GIRE<br>- Opérationnaliser/renforcer les capacités des structures de gestion et de concertation pour la promotion de la GIRE : UGE, CNE, PNE)   |
| Zone concernée               | L'ensemble du territoire   |
| Justification                | La mise en œuvre de la GIRE implique une réforme importante du cadre de gestion de l'eau et une redistribution des responsabilités entre l'Etat et tous les acteurs concernés. Elle nécessite de prévoir un renforcement des capacités.  |
| Brève description            | Cette action consiste à la conception à la mise en place du nouveau cadre institutionnel de gestion des ressources en eau conformément à la loi portant régime de l'eau et à ses décrets d'application. Cette conception tiendra compte des intérêts de toutes les parties prenantes ainsi que les éventuels impacts relatifs à l'exploitation et à la gestion desdites ressources sur les écosystèmes aquatiques.<br>Elle intègre une revue de la conception des UGE, pour une meilleure articulation avec la GIRE et la proposition des dispositions et mesures d'opérationnalisation des Unités de Gestion de l'Eau. Cette revue portera aussi, sur l'analyse supplémentaire plus avancée pour proposer un découpage plus « rationnel ». Cette analyse se basera sur l'application des modèles hydrologiques intégrés d'aide à la décision, qui tiendront compte des interactions Climat – Eaux de surface – Eaux souterraines.<br>Cette action intègre une étude et l'assistance technique à l'opérationnalisation du CNE et le renforcement des capacités du PNE. |
| Activités                    | – Etude de réforme institutionnelle pour le pilotage de la GIRE<br>– Organisation des ateliers de dialogue et de concertation nationale et régionale sur le dispositif de pilotage et de gouvernance de la GIRE.<br>– Etude de revue de la conception et de l'opérationnalisation des UGE<br>– Etude pour la mise en place/opérationnalisation de la CNE<br>– Recrutement de l'Assistance technique pour appuyer la mise en place des CNEA<br>– Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités des organes mis en place.   |
| Résultats attendus           | – Le nouveau cadre institutionnel de gestion des ressources en eau au niveau national est formulé<br>– Les organes institutionnels de gestion et de concertation (UGE, CNE, PNE) sont installés, et/ou rendus opérationnels à travers des actions de renforcement des capacités  |
| Indicateurs                  | – Etudes validées<br>– Nombre de sessions de concertation et de dialogue organisées<br>– Nombre de formations réalisées  |
| Bénéficiaires                | Directs : MINEE Indirects : Les acteurs du secteur de l'eau  |
| Coût 000 FCFA                | <b>121 770</b>   |
| Responsable de l'exécution   | MINEE  |
| Programmation                | Court et moyen terme   |

| N°                             | Activités   | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000<br>FCFA | Montant total 000 FCFA |               |        | Coût total<br>000 FCFA |
|--------------------------------|---|-------|----------|----|----|-------------------|------------------------|---------------|--------|------------------------|
|                                |   |       | CT       | MT | LT |                   | CT                     | MT            | LT     |                        |
| 1                              | Etude de réforme institutionnelle pour le pilotage de la GIRE   | FFT   | 1        |    |    | 8 000             | 8 000                  |               |        | 8 000                  |
| 2                              | Organisation des ateliers de concertation et de concertation nationale et régionale sur le dispositif de pilotage de la GIRE. | FFT   | 1        |    |    | 45 000            | 45 000                 |               |        | 45 000                 |
| 3                              | Etude de revue de l'opérationnalisation et de la conception des UGE   | FFT   |          | 1  |    | 8 000             | 8 000                  | 8 000         |        | 8 000                  |
| 4                              | Etude pour la mise en place/opérationnalisation du CNE  | FFT   |          | 1  |    | 8 000             | 8 000                  | 8 000         |        | 8 000                  |
| 5                              | Assistance technique pour appuyer la mise en place des CNE  | mois  |          | 6  |    | 4 700             | 4 700                  | 28 200        |        | 28 200                 |
| 6                              | Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités des organes mis en place : UGE, CNE, PNE                     | FFT   |          | 1  |    | 13 500            | 13 500                 |               | 13 500 | 13 500                 |
| <b>Coût de base</b>            |   |       |          |    |    |                   | <b>53 000</b>          | <b>57 700</b> |        | <b>110 700</b>         |
| <b>Gestion et imprévus 10%</b> |   |       |          |    |    |                   | <b>5 300</b>           | <b>5 770</b>  |        | <b>11 070</b>          |
| <b>Coût total</b>              |   |       |          |    |    |                   | <b>58 300</b>          | <b>63 470</b> |        | <b>121 770</b>         |
|                                |   |       |          |    |    |                   | dollar US              |               |        | 206 390                |
|                                |   |       |          |    |    |                   | Euro                   |               |        | 184 500                |

| INSTRUMENTS DE GESTION     |   |
|----------------------------|---|
| <b>Action P4.10</b>        | <b>Titre : Mise en plan d'un plan de communication du secteur de l'eau</b>  |
| Objectif                   | Améliorer la communication au sein des services des institutions publics dans le cadre de la GIRE   |
| Zone concernée             | L'ensemble du territoire  |
| Justification              | <p>La situation de l'information et de la communication pour la GIRE au Cameroun est marquée par une insuffisance de synergie entre la multitude d'acteurs formels et informels ou d'institutions impliquées directement ou indirectement par la gestion de l'eau, à savoir les ministères en charge de l'élevage, de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, les ONG et les associations, etc. En dépit de l'existence des cadres de concertation (niveau Gouvernement - PTF, niveau ONG et niveau Municipalités), les acteurs de la gestion des ressources en eau sont unanimes à reconnaître que la communication constitue l'une des faiblesses du management du secteur.</p> <p>Le Cameroun jouit d'une volonté politique pour la formulation de la mise en œuvre de la GIRE tout en prévoyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication. En effet, la mise en place de cadres de concertation et d'organes de gestion concertée regroupant les représentants de l'ensemble des acteurs (CNE, Comités de gestion de points d'eau) constitue une opportunité de la communication au Cameroun.</p> |
| Brève Description          | <p>L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication pour maintenir une dynamique et tenir informés les acteurs du secteur de l'eau. Ce plan est axé sur le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Axe 1 : Renforcement de la communication au sein des services des institutions publiques</li> <li>-Axe 2 : Renforcement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation sur l'eau</li> <li>-Axe 3 : Opérationnalisation du site web afin d'assurer la diffusion des informations relatives à la GIRE au Cameroun.</li> <li>-Axe 4 : Plaidoyer pour une opinion publique favorable nationale et internationale</li> <li>-Axe 5 : Communication et vulgarisation de la PNE/GIRE</li> <li>-Axe 6 : Actions spécifiques de communication aux niveaux décentralisés et locaux</li> </ul>  |
| Activités                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic et analyse des besoins en communication au niveau national et à d'autres niveaux ;</li> <li>- Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes ;</li> <li>- Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE ;</li> <li>- Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, revue, etc.) ;</li> <li>- Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du MINEE (3 cadres centraux et 2 cadres par région).</li> </ul>  |
| Résultats attendus         | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une stratégie et un plan de communication sont conçus et sa mise en œuvre est lancée</li> <li>-Un site web GIRE est opérationnel</li> <li>-Des supports de communication sont élaborés</li> <li>-Des formations en communication sont dispensées</li> </ul>   |
| Indicateurs                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication validé ;</li> <li>- Mise à jour régulière du site web ;</li> <li>- Nombre de cadres formés ;</li> <li>- Nombre de supports de communication élaborés et publiés.</li> </ul>  |
| Bénéficiaires              | Directs : MINEE Indirects : Les acteurs du secteur de l'eau   |
| Coût 000 FCFA              | <b>62 040</b>   |
| Responsable de l'exécution | MINEE   |
| Programmation              | Moyen terme   |

| N° | Activités   | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |               |           | Coût total<br>000 FCFA |
|----|---|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|---------------|-----------|------------------------|
|    |   |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT            | LT        |                        |
| 1  | Diagnostic et analyse des besoins en communication au niveau national et régional   | FFT   |          | 1  |    | 18 000         |                        | 18 000        |           | 18 000                 |
| 2  | Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication intégrant les six axes  | FFT   |          | 1  |    | 25 000         |                        | 25 000        |           | 25 000                 |
| 3  | Développement et mise en ligne d'un site WEB GIRE ;   | FFT   |          | 1  |    | 3 700          |                        | 3 700         |           | 3 700                  |
| 4  | Conception et édition des supports de communication (dépliant, brochures, etc.)   | FFT   |          | 1  |    | 4 900          |                        | 4 900         |           | 4 900                  |
| 5  | Formation en communication au profit des cadres centraux et régionaux du MINEE (3 cadres centraux et 2 cadres par région) | FFT   |          | 1  |    | 4 800          |                        | 4 800         |           | 4 800                  |
|    | <b>Coût de base</b>   |       |          |    |    |                |                        | <b>56 400</b> |           | <b>56 400</b>          |
|    | <b>Gestion et imprévus 10%</b>  |       |          |    |    |                |                        | <b>5 640</b>  |           | <b>5 640</b>           |
|    | <b>Coût total</b>   |       |          |    |    |                |                        | <b>62 040</b> |           | <b>62 040</b>          |
|    |   |       |          |    |    |                |                        |               | Dollar US | 105 153                |
|    |   |       |          |    |    |                |                        |               | Euro      | 94 000                 |

| INSTRUMENTS DE GESTION     |  |
|----------------------------|--|
| Action P4.11               | Titre : Plan d'action de Renforcement des capacités des cadres du secteur de l'eau   |
| Objectif                   | Planifier et assurer la formation et le recyclage du cadre du secteur de l'eau   |
| Zone concernée             | L'ensemble du territoire   |
| Justification              | <p>La faible capacité des ressources humaines actuellement en charge de la gestion des ressources en eau et de l'environnement est l'une des faiblesses de la gouvernance de l'eau au Cameroun.</p> <p>La poursuite diligente du processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE nécessite le renforcement des capacités des parties prenantes du secteur de l'eau à l'échelle centrale et à l'échelle décentralisée, en mettant l'accent sur les impératifs du renforcement des capacités et de la formation, le recyclage et la spécialisation d'un personnel qualifié dans le domaine de la GIRE et des sous-secteurs connexes.</p> <p>On note l'existence d'un Centre de Formation aux Techniques de l'Eau à Mbalmayo (CFTE) créé au début des années 60, par la Camwater sous tutelle du Ministère en charge de l'Hydraulique. Le CFTE trouve des difficultés aujourd'hui à mobiliser les financements nécessaires à l'exécution de ces programmes annuels de formation continue, conçus à partir des besoins identifiés auprès de ses clients potentiels (services de l'Etat, ONG et entreprises).</p> |
| Breve description          | <p>Dans le cadre du renforcement, la mise en œuvre de la GIRE couvrira les besoins de formation de 20% des acteurs du secteur de l'eau, à l'échelle centrale et décentralisée.</p> <p>Les acteurs bénéficiaires assureront le rôle de formateurs pour transférer les connaissances au reste des effectifs des responsables et cadres des institutions et structures du secteur de l'eau.</p> <p>Ainsi, la formation bénéficiera à 220 cadres du secteur de l'eau : 20 au niveau central et 200 au niveau régional (10 cadres par Région).</p> <p>La formation portera sur les thèmes liés au management et la planification de projets, à la gestion intégrée de l'eau, à la gestion et valorisation des ressources naturelles, au pilotage et suivi-évaluation des projets, à l'utilisation des nouvelles technologies d'information.</p> <p>Cette action intègre aussi l'appui à la réhabilitation et à l'opérationnalisation du CFTE.</p>   |
| Activités                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et validation d'un plan de formation</li> <li>• Acquisition des outils de formation</li> <li>• Formation des formateurs</li> <li>• Organisation des formations des acteurs sur le terrain</li> </ul>  |
| Résultats attendus         | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le plan de formation est validé</li> <li>– Le CFTE est fonctionnel – Les formateurs sont formés et recyclés</li> <li>– Les connaissances et la formation sont diffusées au large personnel du secteur de l'eau</li> </ul>   |
| Indicateurs                | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de formations de formateurs réalisées</li> <li>– Nombre du personnel formé</li> <li>– Taux d'avancement dans la réhabilitation et l'opérationnalisation du CFTE</li> </ul>   |
| Bénéficiaires              | Directs : MINEE. Indirects : Les acteurs du secteur de l'eau   |
| Coût 000 FCFA              | <b>121 330</b>   |
| Responsable de l'exécution | MINEE  |
| Programmation              | Court et Moyen terme   |

| N°                             | Activités   | Unité | Quantité |    |    | PU<br>000 FCFA | Montant total 000 FCFA |               |    | Coût total<br>000 FCFA |         |
|--------------------------------|---|-------|----------|----|----|----------------|------------------------|---------------|----|------------------------|---------|
|                                |   |       | CT       | MT | LT |                | CT                     | MT            | LT |                        |         |
| 1                              | Elaboration et validation d'un plan de formation                      | FFT   | 1        |    |    | 4 900          | 4 900                  |               |    | 4 900                  |         |
| 2                              | Acquisition des outils de formation                                   | FFT   | 1        |    |    | 12 500         | 12 500                 |               |    | 12 500                 |         |
| 3                              | Formation des formateurs  | U     | 2        |    |    | 4 700          | 9 400                  |               |    | 9 400                  |         |
| 4                              | Appui à la diffusion des connaissances et à la formation du personnel | U     | 1        |    |    | 7 500          | 7 500                  |               |    | 7 500                  |         |
| 5                              | Organisation des formations des acteurs de terrain                    | U     | 10       | 10 |    | 3 800          | 38 000                 | 38 000        |    | 38 000                 |         |
| <b>Coût de base</b>            |   |       |          |    |    |                | <b>72 300</b>          | <b>38 000</b> |    | <b>110 300</b>         |         |
| <b>Gestion et imprévus 10%</b> |   |       |          |    |    |                | <b>7 230</b>           | <b>3 800</b>  |    | <b>11 030</b>          |         |
| <b>Coût total</b>              |   |       |          |    |    |                | <b>79 530</b>          | <b>41 800</b> |    | <b>121 330</b>         |         |
|                                |   |       |          |    |    |                | Dollar                 |               |    |                        |         |
|                                |   |       |          |    |    |                | US                     |               |    |                        | 205 644 |
|                                |   |       |          |    |    |                | Euro                   |               |    |                        | 183 833 |

**Annexe 10** : Rapport Atelier participatif du 17 décembre 2019 de validation de la feuille de route